



Dossier Compétitions

SAISON 2018 – 2019

téléchargeable sur le site fédéral

ffsavate.com

Votre contact fédéral : SAINT-CHARLES Vincent
competition@ffsavate.com



Fédération Française de Savate boxe française & Disciplines Associées
49 rue du faubourg Poissonnière 75009 PARIS 01 53 24 60 60 - www.ffa.savate.com

*Aux Correspondants des Clubs
aux CTD - CTL - RLC*

*aux membres du Comité Directeur, aux Présidents de Ligues,
aux Présidents des Comités Départementaux, aux membres de la
Direction Technique Nationale et aux Officiels.*

Cher(e)s Ami(e)s,

*Les membres de la commission nationale des compétitions vous présentent le dossier des
compétitions saison 2018-2019.*

Vous trouverez en page 3, les principales modifications validées par le comité directeur.

*N'hésitez pas à contacter par mail le secrétariat fédéral pour toutes demandes de renseigne-
ments s'y rapportant : competition@ffa.savate.com.*

A tous, je vous souhaite une très bonne saison sportive.

**Le Responsable National
des compétitions
Yvon NUGEL**

Les principales nouveautés, modifications et rappels

Dérogation VETERAN en Combat

Les demandes de dérogation Vétéran Combat doivent être obtenues au moins 10 jours avant la date du début des rencontres de la compétition au lieu de «avant la date de forclusion».

Validation du Gant de Bronze

A partir de cette saison, il peut également être validé par le RLC si le Gant de Bronze est obtenu de fait (décomptes des points en fonction des victoires et des défaites) et par le CTL dans le cadre des dérogations.

Bandage pour les *combats* (validation du CD Avril 2018) :

« Ils constituent une protection et non une arme.

L'utilisation de bandes adhésives élastiques ou non, de matière type compresse, mousse ou gaze est autorisée selon les conditions suivantes :

- De l'extrémité supérieure des doigts à 1 cm au moins au dessus de la ligne des têtes de métacarpes, seules les matières type compresse, mousse ou gaze sont autorisées, sauf entre les métacarpes, où une unique épaisseur de bande adhésive inférieure en largeur à 0,5 cm pourra être placée.*
- A partir de 1 cm minimum au dessus de la ligne des têtes des métacarpes, l'utilisation de bandes adhésives élastiques ou non est autorisée en supplément afin de renforcer l'articulation du poignet.*
- Au niveau de l'articulation du pouce, l'utilisation des bandes adhésives élastiques ou non, est aussi autorisée pour renfort.»*

CNJ :

Il n'y a pas de surclassement d'âge chez les jeunes pour les compétitions à finalité nationale (décision du CD du 2 juin 2018).

Pour rappel :

Championnat de France Juniors :

Il est ouvert aux Juniors 1^{ère} année, à condition d'être 1^{ère} série et d'avoir 18 ans révolu le jour du tournoi qualificatif.

Les forfaits :

En cas de forfait des qualifiés (quel que soit le niveau de la sélection), un repêchage est possible.

CALENDRIER PREVISIONNEL DES COMPETITIONS - SAISON 2018/2019

Championnats de France ESPOIRS M & COMBAT FEM 2^{ème} Série

forclusion : 26/11/2018 - tirage au sort : 30/11/2018

12 et 13 janvier 2019	Tournois qualificatifs	CLERMONT FERRAND (63)
2 février 2019	1/2 finales	CALAIS (62)
23 février 2019	Finales	ILLE SUR TET (66)

Championnats de France JUNIORS & COMBAT MASC. 2^{ème} Série

forclusion : 25/02/2019 - tirage au sort : 01/03/2019

23 & 24 mars 2019	TQ JUNIORS + TQ et finales Chpt combat Masc SEN 2 ^{ème} Série	Gymnase Japy PARIS (75)
6 avril 2019	1/2 finales JUNIORS	Gymnase Japy PARIS (75)
27 Avril 2019	FINALES JUNIORS	MARSEILLE (13)

Championnat de France ELITE B

forclusion : 26/11/2018 - tirage au sort : 30/11/2018

15 & 16 décembre 2018	Tournois qualificatifs	Gymnase Japy PARIS (75)
12 janvier 2019	1/2 finales	CLERMONT FERRAND (63)
26 janvier 2019	FINALES	ST CHRISTOL LEZ ALES (34)

Championnats de France ELITE A - M&F

forclusion : 28/01/2019 - tirage au sort : 02/02/2019

16 & 17 février 2019	Tournois qualificatifs	MARSEILLE (13)
9 mars 2019	1/2 finales	NANTES (44)
23 mars 2019	1/2 finales	QUETIGNY (21)
13 avril 2019	FINALES	Stade Pierre de Coubertin (75)

Championnats de France ASSAUT M&F

forclusion : 04/03/2019 - tirage au sort : 08/03/2019

20 & 21 avril 2019	Tournois qualificatifs 1/4 et 1/2 finales et FINALES	HALLE CARPENTIER (PARIS)
--------------------	--	--------------------------

Open de France JUNIORS SENIORS (M - F)

forclusion : 25/03/2019 - tirage au sort : 29/03/2019

27 & 28 avril 2019	Tournois qualificatifs - 1/4 - 1/2 F - Finales	MARSEILLE (13)
--------------------	--	----------------

Championnat de France VETERANS M ET COUPE DE FRANCE F

forclusion : 04/03/2019 - tirage au sort : 08/03/2019

11 & 12 mai 2019	Tournois qualificatifs - 1/4 - 1/2 F - FINALES	Gymnase Japy PARIS (75)
------------------	--	-------------------------

Championnats de France JEUNES MINIMES - CADETS G/F

Zones : à déterminer
Zone recevant les Réunionnais : à déterminer

8 & 9 juin 2019	Poules et résultats finaux	BOULOGNE-SUR-MER (62)
-----------------	----------------------------	-----------------------

CANNE DE COMBAT

2 et 3 mars 2019	Internationaux de canne de Combat	Gymnase Japy PARIS (75)
11/12 ou 18/19 mai 2019	championnats de France Seniors / Jeunes	Clermont-Ferrand (63)
25 et 26 mai 2019	Challenge Vétérans	Nancy (54)
29 et 30 juin 2019	Challenge Jeunes	Nice (06)

autres

	Tournois qualificatifs SAVATE PRO	
29-30-31 mars 2019	Championnat de France Universitaire (Assaut et Combat 2^{ème} série)	VANDOEUVRE-LES-NANCY (54)
18 mai 2019	OPEN NATIONAL DE SAVATE FORME	
14-15-16 mai 2019	Championnat de France UNSS	ARMENTIERES (59)
	Championnat National de la Fédération des clubs de la défense	
8 juin 2019	Fête des Vieilles Savates	MELLE (79)

**Vous souhaitez organiser une compétition
du calendrier national :**

**Championnat de France Vétéran et
Coupe de France**

**faites-vous connaître auprès
du secrétariat des compétitions :
competition@ffsavate.com**

TABLEAU DES CORRESPONDANCES DES CATEGORIES D'AGE SAISON 2018/ 2019

vétérans combat	né(e)s en 1984 et avant
vétérans assaut m/f	né(e)s en 1979 et avant
Seniors combat	né(es) en 1985 jusqu'à 1998
Seniors assaut	né(es) en 1980 jusqu'à 1998
Juniors	né(es) en 1999, 2000, 2001
Cadet(te)s	né(es) en 2002, 2003
Minimes	né(es) en 2004, 2005
Benjamins	né(es) en 2006, 2007
Poussins	né(es) en 2008, 2009
Pré-poussins	né(es) en 2010, 2011, 2012

GRADE MINIMUM REQUIS POUR PARTICIPER AUX COMPETITIONS FEDERALES

MASCULINS

Championnat de France Elite A	voir règlements spécifiques
Championnat de France Elite B	Gant de Bronze
Championnat de France Juniors	
Championnat de France Espoirs combat	Gant Jaune
Championnat de France Seniors combat 2 ^e Série	Gant Jaune
Championnat de France Cadets	Gant Rouge
Championnat de France Minimes	
Tournoi de l'Avenir	
Championnat de France Assaut	Gant d'Argent Technique 1 ^{er} degré
Championnat de France Vétéran M	
Open de France Seniors	Gant de Bronze
Open de France Juniors	
Tournoi de la Méditerranée	

FEMININS

Championnat de France Elite A	Gant de Bronze
Championnat de France Combat Féminin 2 ^e Série	Gant Jaune
Championnat de France Cadets	Gant Rouge
Championnat de France Minimes	
Tournoi de l'Avenir	
Championnat de France Assaut	Gant d'Argent Technique 1 ^{er} degré
Coupe de France Assaut	
Open de France Seniors	Gant de Bronze

Autorisation / officialisation des manifestations publiques de Savate boxe française

Toute manifestation publique de Savate boxe française (compétitions, galas, etc.) doit faire l'objet d'une autorisation préalable par une instance fédérale habilitée. Afin de faciliter les demandes d'autorisation, d'officialisation et d'attribution de grades compétitions, seule l'origine de la licence des tireurs participants à ces manifestations (voir ci-après) détermine l'autorité qui autorise et officialise les manifestations.

Demande à effectuer à l'aide du formulaire type (annexé)

LORSQU'UNE RENCONTRE, OU PLUS, CONCERNE

- un tireur licencié auprès d'un organisme national (autre que la FFSbf&DA) reconnu (affilié) par la Fédération Internationale (FIS) : démarches à effectuer auprès de la Fédération (FFSbf&DA) - demander le formulaire type.

Dans les autres cas : démarches à effectuer auprès de la Ligue du lieu d'organisation - (voir règlement des compétitions Art. III §1.2.1)

1. AVANT LA MANIFESTATION : DEMANDE D'AUTORISATION

Cette demande est obligatoire, pour être recevable, elle doit être adressée (cachet de la poste) **quatre semaines** au plus tard avant la manifestation et contenir tous les renseignements, ci-dessous :

- date et heure,
- lieu précis de la manifestation et le téléphone de l'installation,
- coordonnées de l'organisateur (club, ligue ou autres organismes),
- proposition d'un délégué officiel (selon disponibilité et niveau),
- programme de la soirée,
- plateau (même s'il est provisoire ou incomplet à la date de la demande)
- autorisation des organismes nationaux pour les compétitions relevant de l'autorisation de la FFSbf&DA (modèle type à réclamer à la FFSbf&DA)

Demande à effectuer auprès du Président de la Ligue où se déroule la manifestation ou à la Fédération suivant le niveau de la manifestation. La Ligue (ou la Fédération) vérifiera la conformité de la demande, procédera à la désignation du Délégué Officiel et accordera l'autorisation.

2. PENDANT LA MANIFESTATION

Si la réunion comporte des combats de niveaux différents, on utilisera une feuille de réunion et de pesée par niveau, notamment, une feuille pour les combats internationaux, distincte de toute autre feuille.

NB : Bien cocher les bulletins de jugement correspondant au niveau des rencontres (nationales, régionales, combat ou assaut).

3. APRES LA MANIFESTATION : OFFICIALISATION

L'organisateur fera retour de la feuille de réunion et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de réunion et de la feuille médicale et avoir entendu le rapport de "bon déroulement" fait par le délégué officiel désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

INFORMATIONS ASSURANCE

Garantie concernant les participants étrangers non licenciés à la ffsbf & da.

Les participants étrangers (athlètes et dirigeants) présents sur le territoire français à l'invitation d'une instance dirigeante de la FFSbf & DA ou bien pour un stage ou une compétition, pourront être assurés au titre du présent contrat et bénéficieront des garanties de base réservées aux licenciés, limitées aux décès, invalidité permanente et frais médicaux, pharmaceutiques, chirurgicaux, d'hospitalisation et à l'assistance.

Pour que cette garantie soit effective, les organisateurs de la manifestation ou bien la «puissance invitante» devront, dès que possible, et avant l'évènement, informer AIAC 14 rue de clichy 75311 PARIS Cédex 09 (n° vert 0 800 886 486 - mail : assurance-savate@aiac.fr), de l'arrivée de participants étrangers en indiquant le nombre et la durée du séjour. Dès que les noms des participants sont connus, c'est une liste nominative exhaustive qui devra parvenir à AIAC.

Demande d'autorisation de gala de Savate boxe française

Document à adresser 4 semaines avant la date du gala

- **à la Ligue compétente** (pour les compétitions avec participation exclusive de tireurs(ses) licenciés à la FFSBF&DA.
- **à la Fédération** (pour les compétitions avec participation de tireurs(ses) issus d'autres organismes nationaux que la FFSbf&DA. **Un dossier spécifique est à demander à la fédération.**

Organisateur (club, comité départemental, ligue) :

Intitulé du gala :

Date : Lieu :

Nom du Délégué Officiel proposé :

Nom du Président (responsable).....

Adresse :

n° portable : Mail :

Je soussigné, Président de la structure organisatrice demande par la présente l'autorisation d'organiser un gala de Savate boxe française aux date et lieu ci-dessus.

Je m'engage à respecter les textes fédéraux en vigueur notamment les règlements Intérieur, Technique, Sportifs, d'Arbitrage et Médicaux ainsi qu'à respecter toutes les règles de sécurité relatives à l'organisation de manifestation publique.

Rappel :

Si vous réalisez des affiches, vous avez l'**obligation d'y faire figurer le logo fédéral et les partenaires nationaux**. Ils sont à demander au service communication de la fédération : **communication@ffsavate.com**

PLATEAU PREVISIONNEL AU VERSO

Joindre également toute information relative au programme de la manifestation

Bon pour valoir ce que de droit,

Fait à le

Le Président

Demande d'autorisation de gala de Savate Pro

Document à adresser 4 semaines avant la date du gala

FFSbf&DA 49 rue du Fg Poissonnière 75009 PARIS

Service compétitions : competition@ffsavate.com

- **à la Fédération** (pour les compétitions avec participation de tireurs(ses) issus d'autres organismes nationaux que la FFSBF&DA.

DEMANDE D'AUTORISATION DE COMBAT EN SAVATE PRO :

Pour toutes organisations d'un ou de plusieurs combats de SAVATE PRO, l'organisateur devra faire une demande auprès de la Fédération, 4 semaines au moins, avant la date de la soirée. Il indiquera, avec précision, les noms des tireurs, leurs titres, en particulier pour ceux venant d'autres sports pieds poings. Toute modification du plateau initial devra être signalée dans les plus brefs délais. L'organisateur s'engage également à informer sa Ligue et son comité départemental de cette organisation.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR LES TIREURS :

- Elites licenciés à la FFSbf : identiques à ceux de la Savate boxe française : passeports sportif et médical à jour, licence de la saison en cours.
- français venant d'autres sports pieds-poings : Ils doivent présenter les certificats médicaux selon notre règlement médical attestant leur aptitude à la pratique de la Savate bf en combat. Ils ont aussi la possibilité de se procurer un passeport médical fédéral pour y consigner ces différents examens. Ils doivent présenter la licence fédérale de la saison en cours.
- étrangers : (liste nominative) ils doivent présenter l'attestation prévue dans nos règlements et signer les conditions d'assurance (AIAC), que l'organisateur est dans l'obligation de leur remettre. Il leur appartient de s'assurer des modalités d'assurance, auprès de leur fédération.

Le délégué officiel est désigné par la CNA

la délégation officielle doit être choisie dans la liste des officiels de SAVATE PRO (uniquement).

Organisateur (club, comité départemental, ligue) :

Intitulé du gala :

Date : Lieu :

Nom du Président (responsable).....

Adresse :

n° portable : Mail :

Je soussigné, Président de la structure organisatrice demande par la présente l'autorisation d'organiser un gala de Savate boxe française aux date et lieu ci-dessus.

Je m'engage à respecter les textes fédéraux en vigueur notamment les règlements Intérieur, Technique, Sportifs, d'Arbitrage et Médicaux ainsi qu'à respecter toutes les règles de sécurité relatives à l'organisation de manifestation publique.

Rappel : Si vous réalisez des affiches, vous avez l'**obligation d'y faire figurer le logo fédéral et les partenaires nationaux**. Ils sont à demander au service communication de la fédération : communication@ffsavate.com

PLATEAU PREVISIONNEL AU VERSO

Joindre également toute information relative au programme de la manifestation

Bon pour valoir ce que de droit, Fait à le Le Président (signature)

Règlements des compétitions fédérales (extrait du memento cahier n° 7)

Le comité directeur du 21 juin 2014 a adopté la modification de l'article 7 du règlement médical de fédération qui dispose que :

- le délai minimum entre deux combats, hors tournois, est de cinq jours (possibilité de combattre à nouveau le 6^{ème} jour) ; ce délai pourra être prolongé sur avis médical ;
- le délai minimum avant et après un tournoi est de 12 jours (possibilité de combattre à nouveau le 13^{ème} jour) ; ce délai pourra être prolongé sur avis médical.

ARTICLE I - LES RENCONTRES EN SAVATE BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Les différentes formes de confrontation.

On distingue en Savate boxe française deux formes de rencontre.

1.1 - L'ASSAUT : c'est une forme de rencontre qui oppose deux tireurs(euses) (de même sexe) et qui se juge à l'aide d'une notation qui tient compte de la maîtrise technique, du style démontré par le tireur(euse) et de la précision des touches (différence de valeur) dont toute puissance est strictement exclue.

1.2 - LE COMBAT : c'est une forme de rencontre qui oppose deux tireurs(euses) et qui se juge à l'aide d'une notation qui tient compte de la technique, de la précision, de l'efficacité des coups et de la combativité des tireurs (différence de valeur). Il est interdit à des tireurs d'une même fratrie de s'inscrire dans un championnat dans la même catégorie de poids. Suivant le sexe des tireurs et leur niveau (technique et de compétition), on distingue :

1.2.1 - Le combat 2^o série (masculin et féminin) où le port du casque, des jambières, de la protection pubienne sont obligatoires.

1.2.2 - Le combat 1^o série (masculin) où le port du casque et des jambières sont interdits (sauf règlement particulier des rencontres en tournoi).

1.2.3 - Le combat 1^o série (féminin) où le port du casque est interdit (sauf règlement particulier des rencontres en tournoi) et le port des jambières et protection pubienne sont obligatoires.

§ 2 - Rencontres interdites.

2.1 - En compétition sous forme d'assaut ou de combat, les rencontres entre homme et femme et les rencontres de plus de deux personnes sont interdites.

2.2 - Les défis avec d'autres sports de combat sont interdits en compétition.

§ 3 - Déroulement des rencontres.

3.1 - Les rencontres se déroulent par alternance de périodes de confrontation (appelées "reprises") entrecoupées de périodes de repos (appelées "minutes de repos").

3.2 - Durée des reprises

Suivant les règlements particuliers des compétitions les rencontres se déroulent en 1, 2, 3, 4, 5 ou 7 reprises de 1mn - 1mn 30 sec. ou 2 mn de temps "effectif" de confrontation (arrêts de l'arbitre décomptés à son commandement).

3.3 - Minute de repos

Les reprises sont séparées par un intervalle de 1mn dit "minute de repos" qui appartient aux tireurs et à leurs seconds. Il ne peut en aucun cas être utilisé par l'arbitre pour faire des observations. Ses interventions ne peuvent être effectuées que durant une interruption de reprise.

ARTICLE II - LES COMPÉTITEURS DE SAVATE BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Définition

1.1 - Les pratiquants(tes) de SAVATE boxe française qui participent à des rencontres sont des TIREURS (masculins) ou des TIREUSES (féminines).

§ 2 - Catégories d'âge en SAVATE boxe française

2.1 - Répartition

Suivant leur âge, les tireurs(ses) sont répartis en sept catégories d'âge qui sont :

- PRE-POUSSINS(INES) : 7, 8 et 9 ans
- POUSSINS(INES) : 10 et 11 ans
- BENJAMINS(INES) : 12 et 13 ans
- MINIMES : 14 et 15 ans
- CADETS(ETTES) : 16 et 17 ans
- JUNIORS : 18, 19 et 20 ans
- SENIORS (combat) : 21 à 34 ans
- SENIORS (assaut) : 21 à 39 ans
- VETERANS Combat : 35 ans et plus.
- VETERANS ASSAUT : 40 ans et plus

2.2 - Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison **2018-2019** un tireur né en **2001 a 18 ans (2019-2001 = 18)**.

2.3 - Age minimum pour les combats

Les tireurs doivent être :

- JUNIORS 1^o année (au minimum) pour participer à des combats 2^o série (gant jaune) ou 1^o série (gant bronze).

2.4 - Age maximum pour les combats

• les Championnats de France Elite A (Hommes / Femmes) et Elite B sont ouverts aux vétérans, sous réserve :

- de ne pas avoir plus de 40 ans (cf. 2.2 - calcul de l'âge), et d'avoir obtenu l'autorisation médicale spécifique (Règlements Médicaux) du Médecin Fédéral National, au moins 10 jours avant la date du début des rencontres de la compétition.

- d'avoir été ou être Elite A (pour les Elite A)

• En compétition officialisée, toutes les compétitions sont ouvertes aux vétérans sous réserve de ne pas avoir plus de 40 ans (cf. 2.2 - calcul de l'âge), et d'avoir obtenu l'autorisation médicale

spécifique (Règlements Médicaux) d'un médecin fédéral (agrée par la commission nationale médicale).

2.5 - Tireurs mineurs

La production de la licence délivrée aux mineurs et signée par la personne ayant autorité parentale tient lieu d'autorisation à disputer des rencontres dans les compétitions et manifestations organisées par la FFSbf&DA et ses associations adhérentes. La production d'une autorisation parentale (ou tuteur légal) est obligatoire pour toute inscription aux compétitions en combat pour les mineurs au moment de l'inscription, auprès des clubs.

Toutefois, les demandes de surclassement devront être accompagnées d'une autorisation signée par la personne ayant l'autorité parentale.

§ 3 - Les catégories de poids en SAVATE boxe française

3.1 - Définition

Les tireurs(euses) sauf les Jeunes (cf règlement particuliers des compétitions jeunes - page 54) sont répartis en 8 catégories de poids par sexe :

	Code.....	Code masc.	Code fém.
MOUCHES : moins de 48 kg.....	F48	
COQS : de 48 à 52 kg	F52	
PLUMES : moins de 56 kg	M 56	F56
LEGERS : de 56 à 60 kg inclus	M 60	F60
SUPER LEGERS : 60 à 65 kg inclus	M 65	F65
MI MOYENS : de 65 à 70 kg inclus	M 70	F70
S/M/MOYENS : de 70 à 75 kg inclus	M 75	F75
MOYENS : de 75 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F) ...	M 80	F100
Mi-LOURDS : de 80 à 85 kg inclus.....	M 85		
LOURDS : plus de 85 kg	M 150		

§ 4 - Classement des compétiteurs de SAVATE boxe française

4.1 - Suivant leur niveau attesté par les grades techniques ou les grades compétitions, les tireurs(euses) sont classés dans les séries compétitions suivantes :

4.1.1 - Quatrième série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins et féminins :

• Pré-poussins et Poussins 1^{er}, 2^{ème} ou 3^{ème} degré KANGOUROU, ou Gant BLEU ou VERT.

Tous ces tireurs participent exclusivement à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Tournois des Premiers Gants, ...).

• Benjamins, Minimes, Cadets, Juniors et Seniors, Gants BLEU ou VERT.

Tous ces tireurs participent exclusivement à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Tournois des Premiers Gants, ...).

4.1.2 - Troisième série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins et féminins :

• Poussins, Benjamins, Minimes et Cadets, Gant ROUGE au minimum.

Tous ces tireurs participent exclusivement (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Trophée Kangourou, Tournoi des mille gants, Tournoi National de l'Avenir et Championnat de France Minimes ou Cadets).

• Juniors, Seniors et Vétérans, Gants ROUGE ou BLANC.

Tous ces tireurs participent exclusivement (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme d'ASSAUT (Divers galas, Challenges).

4.1.3 - Deuxième série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins et féminins

• Juniors, Seniors et Vétérans, Gant JAUNE.

Ils peuvent participer (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) soit :

• à des rencontres sous forme de Combat 2^o SERIE permettant d'obtenir le Gant de BRONZE (âge maximum de 40 ans) (Divers galas, Critériums),

• à des rencontres sous forme d'Assaut (Divers galas, Challenges).

4.1.4 - Première série

Sont classés dans cette série :

- Tous les tireurs masculins :

• Juniors 1^o, 2^o et 3^o année Gant de BRONZE au minimum.

• Seniors et Vétérans (âge maximum de 40 ans) Gant de BRONZE au minimum.

Ils peuvent participer (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme de Combat 1^o SERIE (Divers galas, Championnat de France Juniors, Elite B ou Elite A).

- Toutes les tireuses féminines :

• Juniors 2^o et 3^o année Gant de BRONZE au minimum

• Seniors et vétérans (âge maximum de 40 ans) Gant de BRONZE au minimum.

Elles peuvent participer (selon dispositions spécifiques des règlements particuliers des compétitions) à des rencontres sous forme de Combat 1^o SERIE : (Divers galas, Championnat de France Elite A...).

Une fois la 1^{ère} série obtenue, l'athlète ne peut plus participer à des rencontres 2^{ème} série (sauf à terminer un championnat en cours). La validation de la première série sur le passeport sportif est du ressort du CTL ou du RLC si elle est obtenue de fait (décomptes des points en fonction des victoires et des défaites).

4.2 - Le classement est obligatoire pour participer au niveau de compétition correspondant.

§ 5 - Les surclassements en SAVATE boxe française en compétitions officielles ou officialisées.

5.1 - Généralités.

En SAVATE boxe française, les surclassements peuvent concerner :

• le poids ;

• l'âge, sauf chez les jeunes, il n'y a pas de surclassement d'âge possible pour les compétitions jeunes à finalité nationale. (décision du CD du 2 juin 2018)

• le classement dans les séries.

5.1.1

• Un surclassement de poids autorise à concourir dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.

• Un surclassement d'âge autorise à concourir dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

• Un surclassement de série autorise à concourir dans la série immédiatement supérieure.

5.1.2 - Pour les surclassements d'âge ou de séries, le(la) tireur(euse) surclassé(e) est considéré(e) comme étant de même âge ou de même série que son adversaire et tire par conséquent sur le même nombre et le même temps de reprise que celui-ci (celle-ci).

5.1.3 - Les doubles surclassements de poids (un plume ne peut combattre en super-léger). Les doubles surclassements d'âge sont interdits (par ex. un cadet ne peut être surclassé senior) sauf pour :

- une tireuse de la catégorie d'âge junior pourra rencontrer une tireuse de la catégorie d'âge vétérans lors du championnat de France Elite A Féminin ou lors du championnat de France Combat Féminin 2^{ème} Série,

- une tireuse ou un tireur de la catégorie d'âge juniors pourra rencontrer une tireuse ou un tireur de la catégorie d'âge vétérans lors du championnat de France Assaut.

5.1.4 - Toutefois en assaut et dans le cadre de rencontres officialisées, il est possible de cumuler dans certaines conditions un surclassement de poids avec un surclassement d'âge ou de série compétition (voir 5.7.2).

En combat, ces possibilités ne sont pas autorisées.

5.1.5 - A chaque fois qu'un avis médical est requis, cet avis sera obligatoirement porté par le médecin habilité sur la page médicale du passeport. Pour qu'une réponse favorable à la demande puisse être donnée, l'avis médical devra impérativement être favorable. Un avis médical défavorable aura pour conséquence le rejet automatique de la demande de surclassement.

5.2- Instructions des demandes de surclassements d'âge et de poids.

5.2.1 - Tout surclassement doit faire l'objet d'une demande écrite du professeur ou moniteur, co-signée par le tireur ou la tireuse (accompagnée de l'accord écrit de l'autorité parentale pour les mineurs) et avoir reçu l'avis favorable du Cadre Technique de la Ligue concerné par ce tireur(se).

5.2.2- La demande de surclassement est à effectuer :

• Pour les compétitions officielles :

PREALABLEMENT au premier tour de la compétition (et au plus tard à la date de forclusion des engagements), auprès du responsable des compétitions du niveau des phases finales (responsable de ligues pour les manifestations régionales, responsable national pour les manifestations nationales...).

La demande de surclassement doit être jointe à la feuille officielle d'engagement.

- Elle comprend une demande écrite de surclassement co-signée par le tireur(se) et le professeur ou moniteur (accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs), l'avis favorable du CTL/CTR, la photocopie de la page médicale du passeport médical.

• Pour les compétitions officialisées :

Au plus tard deux jours ouvrables avant le début de la manifestation (cachet de la poste), auprès du Délégué Officiel de la réunion.

- Elle comprend une demande écrite de surclassement co-signée par le tireur(se) et le professeur ou moniteur (accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs), l'avis favorable du CTL/CTR.

5.3 - Délivrance des surclassements

L'autorité responsable signifiera par écrit l'acceptation ou le rejet de la demande de surclassement aux demandeurs (le compéti-

teur et le professeur ou moniteur). Ce document sera agrafé à la page médicale du passeport sportif.

5.4 - Règles particulières aux surclassements d'âge

Règles applicables à l'ensemble des compétitions officielles et officialisées.

5.4.1 - Pour les assauts : le surclassement d'âge autorise le(la) tireur(se) à concourir dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure (pas d'application de la règle des deux ans).

5.4.2 - Pour les combats 2^o série : une différence maximale de deux années est tolérée pour toutes les catégories d'âge. Les combats 2^o série féminin font exception à cette règle.

5.4.3 - Pour les combats 1^o série : sans limite (pas d'application de la règle des deux ans) excepté pour le cas d'un Juniors 1^{ère} année et 1^{ère} série en Seniors 1^{ère} série.

5.5 - Règles particulières aux surclassements de poids

5.5.1 - Le surclassement de poids autorise le compétiteur à tirer dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.

5.5.2 - Pour les compétitions officialisées, lors d'une différence de poids constatée à la pesée, le surclassement du tireur le plus léger pourra être accordé par le Délégué Officiel à condition que :

- Le médecin présent donne un avis favorable.

- La différence de poids entre les deux adversaires n'excède pas l'écart de poids de la catégorie du plus léger.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie (avis médical négatif, différence de poids trop importante) la rencontre ne peut avoir lieu.

5.6 - Règles particulières aux surclassements de séries

5.6.1 - Les attributions des grades compétition et les classements dans les séries compétition devront faire l'objet d'une attention particulière. Leur délivrance devra respecter scrupuleusement le nombre de points requis.

5.6.2 - Les seuls surclassements (dérogations) qui peuvent être accordés sont :

• Surclassement en 1^o série.

Un dossier est à adresser à la fédération. Il comprend : une demande motivée du tireur, la justification des niveaux techniques et de compétition atteints par l'athlète en SAVATE boxe française ou dans d'autres disciplines proches, l'avis du CTL/CTR.

Pour un sportif, ayant atteint dans d'autres disciplines proches, un niveau élevé, et admis en compétition, la règle des deux années de licence ne s'applique pas. Cette dérogation pourra être également accordée pour les championnats de France Espoirs et Assaut.

Après examen de ce dossier, un surclassement peut être accordé par le DTN et le responsable national des compétitions.

5.7 - Combinaisons

5.7.1 - Pour les rencontres officielles : Aucune combinaison de surclassement n'est autorisée, que ce soit sous forme d'assaut ou de combat.

5.7.2 - Pour les rencontres officialisées :

- Sous forme de combat : aucune combinaison de surclassement n'est autorisée.
- Sous forme d'assaut : les surclassements peuvent être combinés de la manière suivante :
 - Age et poids : "le plus jeune doit être le plus lourd".
 - Age et série : "le plus jeune doit être dans la série supérieure".
 - Poids et série : "le plus lourd doit être dans la série inférieure".

§ 6 - Le classement National

Dans le but d'établir une liste annuelle des tireurs et tireuses classés par ordre hiérarchique en fonction de leurs niveaux sportifs, il est institué les classements nationaux suivants :

- Classement National Combat Seniors (masculin) ;
- Classement National Combat Seniors (féminin) ;
- Classement National Combat Juniors (masculin) ;
- Classement National Assaut (masculin) ;
- Classement National Assaut (féminin) ;
- Classement National Assaut Vétéran (masculin) ;
- Classement National Assaut Vétéran (féminin).

6.1 - Classement National Combat Seniors (masculin)

Le classement national Combat Seniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur (hors les tireurs issus de l'Equipe de France n'ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu tout tireur ayant cumulé plus d'un forfait au cours du Championnat de France.

Modalités de classement :

- Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Elite A combat :
 - le N°1 est le Champion de France Elite A combat ;
 - le N°2 est le Vice-champion de France Elite A combat ;
 - le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite A combat ;
 - le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite A combat ;
 - le N°5 est le 1/4 de finaliste s'il y a lieu ;
- l'ordonnement des suivants est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux poules du Championnat de France Elite A combat. Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement :

a) Dans la même poule le vainqueur de la rencontre qui les a opposés, b) Entre les poules : le tireur qui est issu de la poule de celui qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres le mieux classé au Classement National Combat (en cours).

c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireurs classés ex aequo.

- Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Elite B combat :
 - le N°X+1 est le Champion de France Elite B combat ;
 - le N°X+2 est le Vice-champion de France Elite B combat ;
 - le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite B combat ;
 - le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite B combat.

6.2 - Classement National Combat Seniors (Féminin)

Le classement national Combat Seniors (Féminin) est organisé à partir des résultats des Championnats de France Elite A Féminin Combat et Espoirs Combat. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite A Féminin Combat ou Combat Féminin 2^{ème} Série).

Modalités de classement :

- Sont d'abord classées les tireuses issues du Championnat de France Elite A Féminin Combat :
 - la N°1 est la Championne de France Elite A Féminin Combat ;
 - la N°2 est la Vice-championne de France Elite A Féminin Combat ;
 - la N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Elite A Féminin Combat ;
 - la N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Elite A Féminin Combat.
 - le N°5 est le 1/4 de finaliste s'il y a lieu ;
- l'ordonnement des suivantes est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux poules du Championnat de France Elite A combat. Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement :
- a) Dans la même poule le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.
- b) Entre les poules : la tireuse qui est issue de la poule de celle qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres la mieux classée au Classement National Combat (en cours).
- c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireuses classées ex aequo.

- Sont ensuite classées les quatre premières tireuses issues du Championnat de France Combat Féminin 2^{ème} Série :
 - la N°X+1 est la Championne de France Combat Féminin 2^{ème} Série ;
 - la N°X+2 est la Vice-championne de France Combat Féminin 2^{ème} Série ;
 - la N°X+3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Combat Féminin 2^{ème} Série ;
 - La N°X+4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Combat Féminin 2^{ème} Série.

6.3 - Classement National Combat Juniors (masculin)

Le classement national Combat Juniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France Juniors Combat et Espoirs Combat. Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Juniors Combat ou Espoirs Combat.

Modalités de classement :

- Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Juniors Combat :
 - le N°1 est le Champion de France Juniors Combat ;
 - le N°2 est le Vice-champion de France Juniors Combat ;
 - le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Juniors Combat ;
 - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Juniors Combat.
- Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Espoirs Combat :
 - le N°X+1 est le Champion de France Espoirs Combat ;

- le N°X+2 est le Vice-champion de France Espoirs Combat ;
- le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Espoirs Combat ;
- le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Espoirs Combat.

6.4 - Classement National Assaut (masculin)

Le classement national Assaut masculin est organisé à partir des résultats du Championnat de France Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Assaut.

Modalités de classement :

- le N°1 est le Champion de France Assaut ;
- le N°2 est le Vice-champion de France Assaut ;
- le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Assaut ;
- le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Assaut ;
- sur le même principe sont classés les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

6.5 - Classement National Assaut (féminin)

Le classement national Féminin Assaut est organisé à partir des résultats du Championnat de France Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Assaut.

Modalités de classement :

- la N°1 est la Championne de France Assaut ;
- la N°2 est la Vice-championne de France Assaut ;
- la N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Assaut ;
- la N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Assaut ;
- Sur le même principe sont classées les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

6.6 - Classement National Assaut Vétéran (masculin)

Le classement national Assaut Vétéran masculin est organisé à partir des résultats du Championnat de France Vétéran. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce Championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative.

Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Vétéran.

Modalités de classement :

- le N°1 est le Champion de France Vétéran ;
- le N°2 est le Vice-champion de France Vétéran ;
- le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Vétéran Assaut ;
- le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Vétéran ;
- sur le même principe sont classés les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

6.7 - Classement National Assaut Vétéran (féminin)

Le classement national Assaut Vétéran féminin est organisé à partir des résultats de la Coupe de France Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de cette Coupe et rentre en

vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative.

Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre de la Coupe de France.

Modalités de classement :

- le N°1 est la Vainqueur de la Coupe de France Assaut ;
- le N°2 est la finaliste de la Coupe de France Assaut ;
- le N°3 est la 1/2 finaliste battue par le Vainqueur de la Coupe de France Assaut ;
- le N°4 est la 1/2 finaliste battue par le finaliste de la Coupe de France Assaut ;
- sur le même principe sont classées les 1/4 de finalistes s'il y a lieu.

ARTICLE III - LES COMPÉTITIONS DE SAVATE BOXE FRANÇAISE

Toutes les compétitions fédérales, officielles ou officialisées sont ouvertes exclusivement aux licenciés amateurs.

§ 1 - Les deux sortes de compétitions

En SAVATE boxe française on distingue exclusivement deux sortes de compétitions.

1.1 - Les compétitions "officielles"

Ce sont les compétitions dont les modalités et les "règlements particuliers" sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles). Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la F.F.S.b.f.&D.A.

1.2 - Les compétitions "officialisées".

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Galas, Inter Clubs, Inter Ligues, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun "Titre Officiel" de Vainqueur ou de Champion, mais permettant aux participants de marquer des points pour leur classement dans les séries compétitions et l'obtention des grades compétitions.

Ces compétitions devront impérativement respecter les règlements techniques, sportifs, d'arbitrage et médicaux régissant les compétitions, particulièrement en ce qui concerne les surclassements.

1.2.1 - L'OFFICIALISATION d'une compétition comporte les étapes suivantes :

- La demande écrite, l'autorisation de la compétition, l'officialisation.

1.2.2 - La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- au niveau de la Ligue du lieu d'organisation,
- au niveau national lorsqu'il y a participation de tireurs étrangers.
 - La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la F.F.S.b.f.&D.A., règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer.
 - Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date de la réunion (cachet de la poste) à l'autorité concernée.
 - Elle comporte un maximum d'informations et notamment :
 - le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.

- le programme détaillé de la réunion dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines).
- toutes informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

1.2.3 - L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (date d'expédition de la poste faisant foi).

1.2.4 - L'officialisation

L'organisateur fera retour de la feuille de réunion et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de réunion et de la feuille médicale et avoir entendu le rapport de "bon déroulement" fait par le délégué officiel désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

§ 2 - Conditions de participation aux compétitions

2.1 - La licence

- Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants(es) licenciés au titre d'une association régulièrement affiliée à la F.F.S.b.f.&D.A. pour la saison en cours.
- Tout compétiteur doit justifier d'un an de licence avant l'inscription à toute compétition «Officielle» (licence de la saison précédente) sauf dérogation accordée par le Comité Directeur fédéral (et disposition particulière : surclassement -5.6.2).

2.2 - Les feuilles officielles d'engagement

- Pour les compétitions officielles, tout compétiteur doit être engagé par son professeur ou moniteur de club qui doit l'inscrire au moyen d'une feuille officielle d'engagement, téléchargeable sur le site fédéral, remplie avec soin, sans omission et qu'il doit faire parvenir, par courriel au Responsable des compétitions (département, ligue ou zone selon le niveau) et par papier avant la date de forclusion (cachet de la poste faisant foi).
- La signature du professeur ou du moniteur atteste qu'il a pris connaissance des règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la F.F.S.b.f.&D.A, ainsi que du règlement particulier de la compétition concernée, règlements qu'il s'engage à respecter et à faire respecter à ses élèves.
- Aucune autre forme d'engagement que ces feuilles officielles d'engagement ne sera acceptée, quelle que soit la raison invoquée.
- Aucun délai supplémentaire à la date de forclusion prévue ne sera accordé.
- Pour toutes les compétitions avec sélections (département, ligue, zone) le tireur(euse) opte pour une catégorie de poids sans possibilité de changement.

2.3 - Droits d'inscription

Exceptés pour les Championnats de France des Jeunes, des droits d'inscription sont fixés par la Fédération pour tout engagement aux compétitions nationales. Ce chèque ne sera encaissé qu'au niveau des phases nationales. Des droits d'inscription aux manifestations peuvent être fixés par les organes fédéraux en Assemblée Générale, ces droits leur restant acquis.

§ 3 - Obligation du (de la) Tireur(se)

3.1 - Chaque tireur(euse) doit présenter sa convocation à l'entrée de la salle, afin de pouvoir franchir sans difficulté le contrôle en compagnie de son second officiel,

second dont il aura indiqué le nom sur la convocation.

3.2 - Dès son arrivée dans la salle, chaque tireur(euse) doit se rendre à la pesée et au contrôle médical où il doit présenter son passeport sportif au Délégué Officiel présent ou à son représentant, ainsi que sa licence de la saison en cours et son passeport médical au médecin mandaté. Le Délégué Officiel pourra consulter, si nécessaire, le passeport médical.

3.3 - La non-présentation des passeports (ou leur non-conformité) entraîne automatiquement la défaite par forfait (forfait par décision du délégué officiel).

3.4 - La non-présentation de la licence entraîne également la défaite par forfait (forfait par décision du délégué officiel). Dans le cas d'un tireur(euse) régulièrement licencié mais qui ne peut présenter sa licence par suite d'un oubli ou d'une perte récente, le tireur peut souscrire une "licence pied de ring", dont le tarif est fixé au prix de la licence fédérale plus trois fois son montant. Le tireur participe alors à la compétition mais son résultat ne sera homologué qu'après vérification sur les fichiers de la fédération qu'il était régulièrement licencié à la date de la manifestation. Dans le cas contraire, son résultat est annulé, son adversaire est déclaré vainqueur (forfait par décision du délégué officiel) et le montant de la licence "pied de ring" reste acquis à la fédération.

§ 4 - Le passeport sportif et le passeport médical

4.1 - Ces passeports sont obligatoires pour tous(tes) les tireurs(euses) qui participent à des rencontres en compétition (officielle ou officialisée).

4.2 - Ces passeports devront toujours être à jour, à savoir :

- Etre régulièrement rempli (identité) + photo.

Pour le passeport sportif :

- Comporter la certification exacte de ses GRADES, SERIE et TITRES en SAVATE boxe française.

Pour le passeport médical :

- Comporter obligatoirement pour les tireurs(euses) participant à des rencontres sous forme d'assaut, le "certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate boxe française en compétition sous forme d'assaut".
- Comporter obligatoirement pour les tireurs(euses) participant à des rencontres sous forme de combat (combat 2° série ou combat 1° série) le "certificat médical de non contre-indication à la pratique de la Savate boxe française en compétition sous forme de combat".

§ 5 - Les forfaits

Le forfait devra parvenir, au plus tard quatre jours avant une rencontre (sauf accident de dernière minute) par courriel ou par lettre RAR au siège de la F.F.S.b.f.&D.A, la date de l'accusé de réception faisant foi, accompagné du justificatif.

En cas de forfait non parvenu au siège de la F.F.S.b.f.&D.A. dans les délais ou de forfait au moment de la compétition, le fautif devra rembourser les frais engagés par son adversaire et son second sur la base des frais réels engagés plafonnés selon les règles fédérales de remboursement des officiels (en vigueur). Dans le cas d'un forfait le jour de la compétition, il ne pourra

pas, par ailleurs, prétendre à des remboursements de frais le concernant.

Pour une compétition du niveau national organisée en métropole et en cas de forfait de moins de cinq jours de l'adversaire d'un tireur licencié dans un D.O.M., le tireur forfait prendra en charge les frais de déplacement du tireur concerné et de son second, de Paris au lieu de la compétition aller et retour selon les critères du paragraphe précédent, auquel s'ajoutera un forfait de 230 €.

S'il ne s'acquitte pas de cette obligation, avant la fin de la saison sportive, il ne pourra participer à aucune compétition fédérale ultérieure. Cette impossibilité sera étendue au club où il est licencié, tant que l'obligation n'est pas satisfaite.

Au cas où un chèque de caution aura été demandé lors de l'inscription à une compétition, cette caution revient automatiquement à la Fédération dans les cas suivants :

- le non respect des délais, sauf cas certifiés de dernière minute,
- en cas de forfait : de poids ou médical sur place.
- blessure n'étant pas consécutive au combat précédant de cette compétition,
- absence d'attestation du médecin de la rencontre dans le cas d'une blessure interdisant le ou les combats suivants,
- absence de justification certifiée par le médecin ou l'employeur (date, nature, motif) dans le cas d'un accident de dernière minute ou d'une impossibilité liée au travail.

Le forfait engage la responsabilité de celui qui le signe (Enseignant, Responsable de club...).

ARTICLE IV - RÈGLEMENTS PARTICULIERS AUX COMPÉTITIONS OFFICIELLES DE SAVATE BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Les compétitions officielles

1.1 - Les compétitions officielles de la F.F.S.b.f.&D.A. sont :

1. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A Combat MASCULIN Tireurs (masculins) Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques) classés en 1^{ère} Série.
Niveau national directement (voir règlements particuliers).

2. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A Combat FEMININ Tireuses (féminines) Juniors, Seniors Vétérans (cf. règlement médicaux spécifiques).classées en 1^{ère} Série.
Niveau national directement.

3. L'OPEN DE SAVATE PRO / LES COMPETITIONS DE SAVATE PRO
Compétition réservée aux tireurs classés en 1^{ère} série, ELITE A (H et F) ayant figuré dans le classement national combat et aux compétiteurs ELITE d'autres sports pieds poings, selon certains critères (palmarès, titres...).

4. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE B Combat Tireurs (masculins) Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques) classés en 1^{ère} Série.
Niveau national précédé de sélections de ligue ou niveau national directement (voir règlements particuliers).

5. L'OPEN DE FRANCE Tireurs Juniors, ou Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques) (masculins) 1^{ère} Série, en compétitions séparées.

Tireuses Juniors et Seniors (féminins) 1^{ère} Série, en compétition réunie.

Niveau national directement.

6. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS Combat Tireurs Juniors masculins classés en 1^{ère} Série.
Niveau national directement.

7. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS Combat Tireurs Juniors 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année, 2^{ème} série.
Niveau national précédé de sélections de ligue.

8. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE COMBAT FEMININ 2^{ème} Série Tireuses Juniors, Seniors ou Vétérans (cf règlement médicaux spécifiques), 2^{ème} série réunies.
Niveau national précédé de sélections de ligue.

9. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE COMBAT MASCULIN 2^{ème} Série Tireurs Seniors ou Vétérans (cf règlement médicaux spécifiques), 2^{ème} série réunis, Gant Jaune.
Niveau national précédé de sélections de ligue.

10. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ASSAUT Tireurs, Tireuses juniors, seniors et vétérans réunis, GAT.
Niveau national précédé de sélections de ligue.

11. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERAN Tireurs Vétérans Gant d'Argent Technique.
Niveau national précédé de sélections de ligue.

12. LA COUPE DE FRANCE ASSAUT Tireuses Vétérans Gant d'Argent Technique.
Niveau national directement.

13. LE TROPHEE REGIONAL ELITE B FEMININ Tireuses Juniors, Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques), classées en 1^{ère} Série (Gant de Bronze minimum) et se déroule uniquement au niveau de ligue.

14. LES CRITERIUMS
Masculins : Tireurs Juniors et tireurs Seniors 2^{ème} série en compétitions séparées
Féminines : Tireuses Juniors et Seniors 2^{ème} série en compétitions réunies. Se déroulent exclusivement jusqu'au niveau de la ligue.
Sélections départementales ou de ligues.

15. LES CHALLENGES
- le challenge gants de couleur : tireurs(euses) juniors, seniors et vétérans réuni(e)s, classé(e)s en deuxième ou troisième série possédant le gant rouge, blanc ou jaune, ne possédant pas le gant d'argent technique et qui ne participent plus à des compétitions sous forme de combat 1^{ère} série.

- le challenge technique : tireurs(euses) juniors, seniors et vétérans réuni(e)s, classé(e)s en première, deuxième série ou troisième série possédant le gant jaune, bronze, GAT ou GAC.
Ils se déroulent exclusivement jusqu'au niveau de la ligue.
(Sélections départementales ou de ligues)

15.1 LE CHALLENGE PAR EQUIPE

Masculins et Féminins : ouvert à tous les licencié(es), gant rouge minimum, sauf à ceux déjà inscrits en championnat combat de la saison en cours.

Se déroule exclusivement jusqu'au niveau de la ligue.

16. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS-CADETTES

Tireurs(euses) Cadets/Cadettes 3^{ème} série.

Niveau national précédé de sélections de ligue et de zone.

17. LE CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES

Tireurs(euses) Minimes 3^{ème} série.

Niveau national précédé de sélections de ligue et de zone.

18. LE TOURNOI NATIONAL DE L'AVENIR

Tireurs(euses) Benjamins(ines) 3^{ème} série.

Niveau zone précédé de sélections de ligue.

19. LE TOURNOI DES MILLE GANTS

Tireurs(euses) Poussins(ines) à minima 4^{ème} série.

Niveau ligue.

20. LE TROPHEE KANGOUROU

Tireurs(euses) Pré-poussins(ines) 4^{ème} série.

Niveau ligue directement.

Pour les compétitions adultes ou jeunes avec sélections de ligues, celles-ci ont toute latitude d'imposer l'organisation de sélections départementales.

1.2 - Les compétitions officielles de la Fédération Internationale de Savate (FIS) :

Le nombre et la nature des compétitions officielles sont déterminés par le Comité Directeur de la F.I.Savate et diffusés au niveau des membres affiliés en début de chaque saison sportive (ou en fin de saison précédente).

§ 2. Règlements particuliers des compétitions

Depuis la saison 2014-2015 - toutes les compétitions adultes se dérouleront sous forme de tournois, sauf l'Open de France

Principes généraux applicables à l'ensemble des tireurs : en cas d'égalité entre deux tireurs à l'intérieur d'une poule est retenu le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.

Cas particulier de trois tireurs à égalité à l'intérieur d'une poule, le vainqueur sera déterminé selon l'ordre préférentiel suivant :

-- l'athlète (ou les deux athlètes) ayant reçu le moins d'avertissement(s) durant ses (leurs) rencontres et pour les deux restants le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.

- tirage au sort et pour les deux restants le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.

En cas de forfait en 1/2 finales, il sera possible de repêcher le tireur le mieux placé de la compétition.

En fonction des résultats des rencontres, chaque tireur marque des points en tenant compte du barème suivant :

Victoire : 3 points Défaite : 1 point Défaite par forfait : 0 point

Constitution des poules en combat :

3, 4 ou 5 inscrits : poule unique
6 inscrits : 2 poules de 3
7 inscrits : 1 poule de 3, 1 poule de 4
8 inscrits : 2 poules de 4
9 inscrits : 1 poule de 4, 1 poule de 5
10 inscrits : 2 poules de 5
11 inscrits : 2 poules de 3, 1 poule de 5
12 inscrits : 4 poules de 3
13 inscrits : 3 poules de 3, 1 poule de 4
14 inscrits : 2 poules de 3, 2 poules de 4
15 inscrits : 1 poule de 3, 3 poules de 4
16 inscrits : 4 poules de 4
17 inscrits : 3 poules de 4, 1 poule de 5
18 inscrits : 2 poules de 4, 2 poules de 5
19 inscrits : 1 poule de 4, 3 poules de 5
20 inscrits : 4 poules de 5

Les poules pourront être rééquilibrées en cas de forfait au moment de la pesée.

Répartition des 1/2 finales en combat :

3, 4 ou 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale.

6, 7, 8, 9 et 10 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au second de la poule 2. Le premier de la poule 2 est opposé au second de la poule 1.

11 tireurs : le premier de la poule qui comporte 5 tireurs est opposé au premier de la seconde poule de 3. Le deuxième de la poule de 5 est opposé au premier de la première poule de 3.

12 à 20 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 4. Le premier de la poule 2 est opposé au premier de la poule 3.

En COMBAT :

Compte-tenu de la surveillance médicale renforcée des tournois, le nombre de rencontres par journée / week-end et le délai entre deux rencontres sont ceux fixés dans le règlement de la compétition, sauf avis contraire du médecin de la rencontre.

Pour la saison 2018/2019, le nombre de rencontres possibles sera au maximum de 4 au cours du week-end.

En ASSAUT :

Il n'y a pas de délai entre deux rencontres, sauf avis contraire du médecin de la compétition en cas de compétition avec présence d'un médecin. En tournoi qualificatif, 30 minutes minimum de repos entre deux rencontres.

Constitution des poules et répartition des 1/4 et 1/2 F pour l'assaut, se reporter au 2.8 -LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ASSAUT.

2.1 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A MASCULIN

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs seniors (ou vétérans avec dérogation accordée par la Commission Nationale Médicale) classés en 1^{ère} série (Gant de Bronze minimum) et remplissant les conditions d'engagement énoncées ci-après. Elle se déroule directement au niveau national.

Un tireur ayant effectivement participé à ce championnat ne pourra pas participer au Championnat de France Assaut.

• Un quota de tireurs est octroyé à chacune des catégories de poids selon la grille ci-dessous :

- plumes 8 Tireurs
- légers 10 Tireurs
- super/légers 10 Tireurs
- mi/moyens 10 Tireurs
- super/mi/moyens 10 Tireurs
- moyens 8 Tireurs
- mi/lourds 8 Tireurs
- lourds 8 Tireurs

Les quotas pourront être modifiés selon le nombre de tireurs inscrits par catégories de poids.

L'engagement des tireurs se fait selon les dispositions suivantes :

• Dans un premier temps, l'objectif est d'atteindre le quota prévu pour chacune des catégories de poids en procédant de la manière suivante :

- Chaque nouvelle saison, les trois premiers du Championnat ELITE B combat montent obligatoirement dans le Championnat ELITE A combat (dans la catégorie de poids de laquelle ils sont issus) et ceci jusqu'au remplissage total de chacune des catégories de poids (voir quota). Si les tireurs ne montent pas, il sera fait appel au numéro 4. Un dispositif dérogatoire à la montée permettra à des cas particuliers de faire une demande de « non-montée ». Toutefois, le droit d'accès au championnat de France Elite A combat n'est acquis que pour la saison suivante et dans la même catégorie de poids.

- Les deux finalistes de l'Open de France de la saison précédente peuvent monter en Elite A.

- Les tireurs 1^{ère} Série ayant obtenu au minimum 5 victoires sur les 8 derniers combats au cours des deux dernières saisons (validation à obtenir par le CTL).

Si les quotas sont atteints, la sélection se fera en fonction d'un classement prenant en compte les résultats et l'expérience des tireurs. En cas d'impossibilité de départager deux tireurs, un match de barrage sera organisé.

Les tireurs Juniors (3^{ème} année) 1^{ère} Série ayant performé lors des compétitions de référence (Championnat du Monde, Championnat d'Europe) pourront s'inscrire au Championnat de France Elite A sur demande.

• Ensuite et une fois le quota de la catégorie de poids atteint, chaque nouvelle saison les trois derniers (Classement National Combat) tireurs du Championnat Elite A combat, devront descendre dans le Championnat Elite B combat, et de fait permettront donc aux trois premiers (Classement National Combat) tireurs issus du Championnat Elite B combat, de monter en Championnat Elite A combat.

Une autre source d'alimentation du Championnat Elite A combat, pourra selon le cas, être réalisée à partir des tireurs issus du Championnat Elite A combat mais ayant opté pour un changement de catégorie de poids ou ayant interrompu la compétition et la réintégrant (cette disposition s'applique uniquement aux tireurs ayant figuré dans les quatre premiers du Classement National Combat (masculin).

Cette disposition d'intégration en Championnat Elite A combat s'applique de la manière suivante :

1°- le quota de la catégorie n'est pas atteint, alors ils sont directement intégrés.

2°- le quota de la catégorie est atteint, alors ils devront disputer des matches de barrage entre eux (si il y a plusieurs candidats) pour n'en retenir qu'un et aboutir à un match de barrage avec le dernier restant de la catégorie.

NOTA: le classement servant de référence est le classement national établi à la fin du championnat précédent.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de "combat 1^{ère} Série".

Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage.

Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

"Champion de France Elite A " de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Elite A".

4. Contenu du dossier d'inscription des tireurs :

- autorisation du Professeur ou Moniteur,
 - attestation signée par le tireur certifiant qu'il est à jour de ses examens médicaux pour la saison relative à son engagement.
 - chèque de 60 € par tireur, réglant les droits d'inscription à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A.
 - chèque de caution de 300 € par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. (exemple : un club engage quatre tireurs, quatre chèques),
- Sauf cas exceptionnel, en cas de forfait après le tirage au sort et avant le premier tour des compétitions, le chèque de caution sera encaissé.

Pour les tireurs vétérans, l'autorisation du médecin fédéral devra être accordée au moins 10 jours avant la date du début des rencontres de la compétition.

Tout dossier incomplet entraînera la non inscription du tireur.

5. Transmission des inscriptions :

La date de forclusion des ligues est à la discrétion du Responsable ligue des Compétitions (RLC). Il fera parvenir le dossier complet à la F.F.S.b.f.&D.A. avant la date limite de forclusion fédérale (pour la saison 2018/2019 : le 28/01/2019). Ce n'est qu'après instruction du dossier national des inscriptions de ligue que l'instance fédérale habilitée publiera la liste des engagés retenus.

6. Déroulement de la compétition

Principes de constitution des poules :

La répartition des tireurs par poules sera réalisée à partir du classement national de la saison en cours, les tireurs seront placés dans les poules dans l'ordre de leur classement avec avancement en boucle.

Les tireurs nouvellement engagés et ne figurant pas sur le classement national seront répartis par tirage au sort.

Les tireurs issus d'un même club ou d'un même centre d'entraînement (Pôle France) seront séparés, dans la mesure du possible.

Pour chacune des catégories de poids et en fonction du nombre de tireurs, il est mis en place un dispositif sportif en deux phases.

Première phase :

Les tireurs sont répartis en poules (de 3 tireurs minimum et jusqu'à 5 tireurs maximum par poule en respect des quotas ci-dessus), et se rencontrent à l'intérieur de chacune des poules. Cette phase se déroule sous forme de tournoi, où chaque tireur effectuera 4 combats au plus sur une durée de deux jours.

Seconde phase :

Phase par élimination directe : les rencontres se déroulent en 5 reprises de 2 minutes à partir des ½ finales.

Tous les tireurs (sauf les champions de France de la saison en cours) peuvent s'inscrire à l'Open de France.

2. 2 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A FEMININ

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireuses Juniors, Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques aux Vétérans) classées en 1^{ère} Série (Gant de Bronze minimum) et se déroule directement au niveau national. Une tireuse ayant effectivement participé à ce championnat ne pourra pas participer au Championnat de France Assaut.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de "combat 1^{ère} Série". Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage.

Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.

3. Décision :

La vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

"Championne de France Elite A" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Championne de France Elite A".

4. Sélection - Inscription :

Cette compétition ne comporte pas de sélection de ligue. La feuille d'inscription club sera envoyée accompagnée d'un chèque de caution de 300 € et d'un chèque de 60 € de droit d'inscription, par tireuse, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A., au Responsable Ligue des Compétitions qui transmet les feuilles d'inscriptions à la Fédération avant la date limite de forclusion prévue.

5. Déroulement de la compétition :

Les sélections des tireuses seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrites par catégorie de poids. Le déroulement sera identique à celui du Championnat de France Elite A Masculins.

Toutes les tireuses (sauf les championnes de France de la saison en cours) peuvent s'inscrire à l'Open de France.

2.3 LES COMPETITIONS DE SAVATE PRO

1. Conditions de participation :

La Savate Pro étant une formule de compétition de la Savate boxe française, sa réglementation s'appuie sur celle de la Savate boxe française à l'exception des éléments figurant ci-après.

En France, la Savate Pro est accessible aux tireurs qui justifient d'avoir effectué au moins un combat en Elite A ou à des combattants d'autres disciplines pieds-poings ayant concouru au plus haut niveau de leur discipline.

2. Forme de rencontres :

Tournoi à 4

Les ½ finales se dérouleront sur une durée de 3 reprises de 2 minutes, entrecoupées d'une minute de récupération.

La finale se déroulera sur une durée de 3 ou 5 reprises de 2 minutes, entrecoupées d'1 minute de récupération.

La dernière ½ finale et la finale seront espacées d'un minimum d'1 h et d'un maximum de 30 heures.

Tournoi à 8

Les ¼ finales, ½ finales et la finale se dérouleront sur une durée de 3 reprises de 2 minutes, entrecoupées d'1 minute de récupération.

Les ½ finales et la finale seront espacées d'un minimum d'1 heure et d'un maximum de 30 heures.

Combats « prestiges »

Ils se dérouleront sur une durée de 5 reprises de 2 minutes entrecoupées d'1 minute de récupération.

Combats de défense de ceinture, le cas échéant

Ils se dérouleront sur une durée de 7 reprises de 2 minutes entrecoupées d'1 minute de récupération.

DEMANDE D'AUTORISATION DE COMBAT EN SAVATE PRO :

Pour toutes organisations d'un ou de plusieurs combats de SAVATE PRO, l'organisateur devra faire une demande auprès de la Fédération, 4 semaines au moins, avant la date de la soirée. Il indiquera, avec précision, les noms des tireurs, leurs titres, en particulier pour ceux venant d'autres sports pieds poings. Toute modification du plateau initial devra être signalée dans les plus brefs délais. L'organisateur s'engage également à informer sa Ligue et son comité départemental de cette organisation.

DOCUMENTS OBLIGATOIRES POUR LES TIREURS :

- **Elites licenciés à la FFSbf & DA** : identiques à ceux de la Savate boxe française : passeports sportif et médical à jour, licence de la saison en cours.
- **français venant d'autres sports pieds-poings** : Ils doivent présenter les certificats médicaux conformes aux règlements médicaux de la FFSbf & DA pour l'aptitude à la pratique de la Savate boxe française en combat. Ils ont aussi la possibilité de se procurer un passeport médical fédéral pour y consigner ces différents examens. Ils doivent présenter la licence fédérale de la saison en cours.
- **étrangers** : (liste nominative) ils doivent présenter l'attestation prévue dans les règlements de la FFSbf & DA et signer les conditions d'assurance (AIAC), que l'organisateur est dans l'obligation de leur remettre. Il leur appartient de s'assurer des modalités d'assurance, auprès de leur fédération.

POUR TOUTES RENCONTRES EN SAVATE PRO, C'EST LA COMMISSION NATIONALE ARBITRAGE QUI DÉSIGNERA LA DÉLÉGATION OFFICIELLE.

Ainsi, dans le cadre de manifestations qui intègrent de la Savate Pro, dont la particularité consiste à permettre l'organisation de rencontres entre tireurs Elite A ou des Elite A contre d'autres combattants en provenance d'autres sports pieds/poings, la CNA désigne, par l'intermédiaire de son responsable, le Délégué Officiel, ainsi que les juges et arbitres de la compétition, à partir d'une liste d'officiels validée par ladite CNA, pour ce type de compétition.

Charge à l'organisateur de contacter le responsable de la CNA, afin que celui-ci lui adresse la liste des officiels désignés pour encadrer la manifestation.

Cette demande sera précédée par un avis officiel du responsable concerné par la demande d'autorisation de la manifestation.

2.4 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE B

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs Seniors et aux Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques aux Vétérans) classés en 1^{ère} Série (Gant de Bronze minimum). Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue. Chaque ligue présente un qualifié - 2 pour l'IDF.

Elle est ouverte au niveau national aux athlètes :

- convoqués pour représenter la France en compétitions internationales officielles et que cette représentation se juxtapose (mêmes dates) à une sélection de département, de ligue sans pour autant pénaliser son département ou ligue d'origine. La direction technique nationale et le responsable national des compétitions en apprécieront le bien-fondé.

- issus d'une discipline proche dans laquelle ils ont atteint un niveau sportif élevé, et après examen d'un dossier par le DTN et le responsable national des compétitions (voir procédure de surclassement 1^{ère} série). L'ensemble de ces tireurs sont regroupés et se rencontrent selon les modalités ci-dessous (cf. 5).

Attention : Les trois premiers du championnat de France Elite B de chacune des catégories de poids montent obligatoirement en Championnat Elite A combat dans la même catégorie de poids pour la saison suivante (en cas de changement de catégorie, ils ne pourraient accéder au Championnat de France Elite A). Tous les autres retournent en sélection de ligue.

Toutefois, un comité national constitué du responsable national des Championnats Elite B et Elite A combat et du DTN, statuera sur des demandes de " non-montée " à partir d'un dossier de justifications.

Ces demandes devront être formulées avant le 10 septembre de l'année sportive en cours pour être instruites.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de "combat 1^{ère} Série".

Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage.

Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

"Champion de France Elite B" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Elite B".

4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la FFSBF&DA au Responsable des Compétitions de la Ligue. Celui-ci organisera les sélections de Ligue et transmettra les qualifiés à l'aide des feuilles d'inscriptions à la Fédération avant la date limite de forclusion prévue.

5. Déroulement de la compétition :

Les sélections des tireurs seront organisées à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi.

Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule

Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids.

Seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus de la ligue Ile de France et les tireurs issus des ligues Réunion - Antilles/Guyane.
- dans la mesure du possible, les athlètes issus des Pôles France
- les deux têtes de séries.

Critères et priorités pour déterminer les deux têtes de série

1. Les mieux classés au classement national combat.
2. Les finalistes du championnat de France Juniors.

2. 5 - L'OPEN DE FRANCE

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs Juniors (masculins) et tireurs Seniors et Vétérans réunis (masculins) dans leur catégorie d'âge respective et aux tireuses Juniors et Seniors réunies, classés en 1^{ère} Série, engagés directement au niveau national (auprès du RLC). Les champions de France Elite A (M/F) de la saison en cours ne peuvent pas participer à cette compétition.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de combat 1^{ère} Série se déroulent en 3 reprises de 2 minutes.

Un tireur ne pourra disputer plus de deux rencontres durant la même journée et pas plus de quatre rencontres en deux jours.

Protections : toutes les protections sont obligatoires : casques, protège-tibia, protège-dents, coquille.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre du « Vainqueur de l'Open de France » de sa catégorie d'âge et de poids. Son adversaire celui de « finaliste de l'Open de France » de sa catégorie d'âge et de poids.

4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. au Responsable Ligue des Compétitions. Celui-ci les adressera à la Fédération en respectant la date de forclusion nationale.

5. Déroulement de la compétition :

Cette compétition se déroulera sous forme d'élimination directe.

2.6 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs juniors 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année classés en 1^{ère} série (Gant de Bronze). Il est ouvert à tous les juniors 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année à condition qu'ils aient obtenu le gant de bronze au plus tard avant la date de forclusion du Championnat de France Juniors.

En conséquence, les juniors 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} année pourront s'inscrire, dans la même saison au Championnat de France Espoirs et Juniors.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres sont disputées sous forme de combat 1^{ère} Série.

Les éliminatoires, sous forme de tournoi se déroulent, en 3 reprises de 2mn, avec un minimum d'une heure de récupération entre deux combats. Les protections sont définies dans le règlement d'arbitrage.

Les 1/2 finales et finales, se déroulent en 4 reprises de 2 minutes.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Juniors" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Juniors".

4. Sélection - inscription :

Cette compétition ne comporte pas de sélection de ligue. La feuille d'inscription club sera envoyée accompagnée d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A, au RLC avec photocopie du passeport (page des grades) qui fera suivre à la F.F.S.b.f.&D.A.

5. Déroulement de la compétition

Les sélections des tireurs seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Le déroulement sera identique à celui du Championnat de France Elite A.

Seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus d'un même club ou d'un même centre d'entraînement (Pôle France),
- les deux têtes de séries : Classement National Combat Juniors.

2.7 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs Juniors 1^{ère} année et 2^{ème} année, classés en 2^{ème} série (Gant Jaune) et aux Juniors 3^{ème} année s'ils ne sont pas 1^{ère} série.

Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue. Chaque ligue présente un qualifié, 2 pour l'IDF.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de combat 2^{ème} série en tournoi, (avec protections) se déroulent en 3 reprises de 2mn.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Espoirs" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Espoirs".

4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. au Responsable Ligue des Compétitions. Celui-ci organisera les sélections de ligue et transmettra les qualifiés à l'aide des feuilles d'inscriptions à la F.F.S.b.f.&D.A.

5. Déroulement de la compétition :

Les sélections des tireurs seront organisées à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi.

Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule

Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids.

Seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus d'un même club,
- les tireurs issus de la ligue Ile de France et les tireurs issus des ligues Réunion - Antilles/Guyane.
- dans la mesure du possible, les athlètes issus des Pôles France.

2.8 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE COMBAT FEMININ 2^{ème} SERIE

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireuses Juniors, Seniors et Vétérans classées en 2^{ème} série (Gant Jaune).

Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue. Chaque ligue présente une qualifiée, 2 pour l'IDF.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de combat 2^{ème} série en tournoi, (avec protections) se déroulent en 3 reprises de 2mn.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Championne de France Combat Féminin 2^{ème} Série" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Championne de France Combat Féminin 2^{ème} Série".

4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. au Responsable Ligue des Compétitions. Celui-ci organisera les sélections de ligue et transmettra les qualifiés à l'aide des feuilles d'inscriptions à la F.F.S.b.f.&D.A.

5. Déroulement de la compétition :

Les sélections des tireurs seront organisées à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi.

Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule

Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids.

Seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus d'un même club,
- les tireurs issus de la ligue Ile de France et les tireurs issus des ligues Réunion - Antilles/Guyane.
- dans la mesure du possible, les athlètes issus des Pôles France

2.9 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE COMBAT MASCULIN 2^{ème} SERIE

Nouvelle compétition

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs Seniors et Vétérans classés en 2^{ème} série (Gant Jaune).

Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue. Chaque ligue présente un qualifié, 2 pour l'IDF.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de combat 2^{ème} série (avec protections) se déroulent en 3 reprises de 2mn.

Un tireur ne pourra disputer plus de deux rencontres durant la même journée et pas plus de quatre rencontres en deux jours.

Protections : toutes les protections sont obligatoires : casques, protège-tibia, protège-dents, coquille.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

Pour les masculins : "Champion de France Combat Masculin 2^{ème} Série" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice Champion de France Combat Masculin 2^{ème} Série".

4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. au Responsable Ligue des Compétitions. Celui-ci organisera les sélections de ligue et transmettra les qualifiés à l'aide des feuilles d'inscriptions à la F.F.S.b.f.&D.A.

5. Déroulement de la compétition :

Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,

- soit à partir de rencontres par poule

Au niveau national, **cette compétition se déroulera sous forme d'élimination directe.**

Seront séparés dans le tableau :

- les tireurs issus d'un même club,
- les tireurs issus de la ligue Ile de France et les tireurs issus des ligues Réunion - Antilles/Guyane.
- dans la mesure du possible, les athlètes issus des Pôles France.

2.10 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ASSAUT

1. Conditions de participation :

Cette compétition est exclusivement réservée respectivement aux tireurs et tireuses des catégories d'âge juniors, seniors et vétérans réunis, titulaires d'un gant d'argent technique.

Les Vétérans inscrits à ce championnat ne pourront pas s'inscrire, au cours de la même saison au championnat de France vétérans ni à la coupe de France Féminine Assaut.

- Pour les tireurs : Ne pas avoir tiré durant la même saison en Championnat de France Elite A Combat ou Championnat de France Juniors.
- Pour les tireuses : Ne pas avoir tiré durant la même saison en Championnat de France Elite A Combat.

Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue. Chaque ligue présente un qualifié, 2 pour l'IDF.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn. Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre :

"Champion(ne) de France Assaut" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion(ne) de France Assaut".

4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A., au Responsable Ligue des Compétitions. Il organisera les sélections de ligues et transmettra les qualifiés à l'aide des feuilles d'inscriptions à la F.F.S.b.f.&D.A. avant la date de forclusion prévue.

5. Déroulement de la compétition :

- Au niveau des ligues, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule

- Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids.

Seront séparés dans les poules :

- les deux tireurs (euses) les mieux classés sur le classement national Assaut en cours ;
- et dans la mesure du possible les athlètes d'une même ligue.

Constitution des poules en Assaut :

3, 4 ou 5 inscrits :	poule unique
6 inscrits :	2 poules de 3
7 inscrits :	1 poule de 3, 1 poule de 4
8 inscrits :	2 poules de 4
9 inscrits :	1 poule de 4, 1 poule de 5
10 inscrits :	2 poules de 5
11 inscrits :	1 poule de 3, 2 poules de 4
12 inscrits :	4 poules de 3
13 inscrits :	3 poules de 3, 1 poule de 4
14 inscrits :	2 poules de 3, 2 poules de 4
15 inscrits :	1 poule de 3, 3 poules de 4
16 inscrits :	4 poules de 4
17 inscrits :	3 poules de 4, 1 poule de 5
18 inscrits :	2 poules de 4, 2 poules de 5
19 inscrits :	1 poule de 4, 3 poules de 5
20 inscrits :	4 poules de 5

Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi.

Répartition des 1/4 et 1/2 finales :

3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale

6 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 2 en ½ finales.

7 tireurs : le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en ¼ de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 2 en ½ finale. Le n°2 de la poule 2 rencontre le n°1 de la poule 1 en ½ finale.

8 tireurs : le n°3 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 en ¼ de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 1 en ½ finale.

Le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en ¼ de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 2 en ½ finale.

9 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°4 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en ¼ de finales. Les vainqueurs se rencontrent en ½ finale. Le n°3 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 en ¼ de finale. Le vainqueur rencontre le n°1 de la poule 2 en ½ finale.

10 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°4 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 en ¼ de finales. Les vainqueurs se rencontrent en ½ finale. Le n°4 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 2 et le n°3 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 en ¼ de finales. Les vainqueurs se rencontrent en ½ finale.

11 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°3 de la poule 2 et le n°2 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 3 en ¼ de finales. Les vainqueurs se rencontrent en ½ finale. Le n°3 de la poule 3 rencontre le n°1 de la poule 2 et le n°2 de la poule 2 rencontre le n°2 de la poule 3 en ¼ de finales. Les vainqueurs se rencontrent en ½ finale.

De 12 à 20 tireurs : le n°1 de la poule 1 rencontre le n°2 de la poule 2 et le n°1 de la poule 3 rencontre le n°2 de la poule 4 en ¼ de finales. Les vainqueurs se rencontrent en ½ finale. Le n°2 de la poule 1 rencontre le n°1 de la poule 2 et le n°2 de la poule 3 rencontre le n°1 de la poule 4 en ¼ de finale. Les vainqueurs se rencontrent en ½ finale

2.11 - LE CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERAN

1. Conditions de participation :

Cette compétition est exclusivement réservée aux tireurs vétérans titulaires d'un Gant d'Argent Technique. Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue. Chaque ligue présente un qualifié, 2 pour l'IDF.

Les athlètes inscrits dans ce championnat ne devront pas avoir participé au cours de la même saison au championnat de France Assaut.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Vétérans" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-Champion de France Vétérans".

4. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A. au Responsable des Compétitions de la Ligue. Celui-ci organisera les sélections de ligue et transmettra les qualifiés à l'aide des feuilles d'inscriptions à la F.F.S.b.f.&D.A.

5. Déroulement de la compétition :

- Au niveau des ligues, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés :
 - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
 - soit à partir de rencontres par poule
- Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Le déroulement sera identique à celui du championnat de France Assaut.

Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi.

Seront séparés dans les poules :

- les deux tireurs les mieux classés sur le classement national Vétérans en cours,
- et dans la mesure du possible les athlètes d'une même ligue.

2.12 - LA COUPE DE FRANCE ASSAUT

1. Conditions de participation :

Cette compétition est exclusivement réservée aux tireuses vétérans titulaires d'un gant d'argent technique.

Elle se déroule au niveau national directement. Les athlètes inscrites à la Coupe de France ne devront pas avoir participé au cours de la même saison au championnat de France Assaut.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn.

3. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur de la Coupe de France" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste de la Coupe de France".

4. Sélection - inscription :

Cette compétition ne comporte pas de sélection. La feuille d'inscription club sera envoyée accompagnée d'un chèque de caution de 120 € et d'un chèque de 50 € de droit d'inscription, par tireuse, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A au Responsable Ligue des Compétitions. Il vérifie et transmet les feuilles d'inscriptions à la Fédération avant la date limite de forclusion prévue.

5. Déroulement de la compétition :

- Au niveau national, elles seront organisées sous forme de poules, Le déroulement sera identique à celui du championnat de France Assaut.

Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi.

2.13 - LE TROPHEE REGIONAL ELITE B FEMININ

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireuses Juniors, Seniors et Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques) classées en 1^{ère} Série (Gant de Bronze minimum) et se déroule uniquement au niveau de ligue.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de combat 1^{ère} série, se déroulent en 4 reprises de 2 minutes. Les ports des jambières, du protège poitrine et de la protection pubienne sont obligatoires. Le port du casque est interdit.

3. Décision :

La vainqueur de chaque finale de ligue se verra attribuer le titre : « Vainqueur du Trophée Régional Elite B Féminin » de sa catégorie de poids, son adversaire de « Finaliste du Trophée Régional Elite B Féminin ».

4. Sélection - Inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions au Responsable Ligue des Compétitions. Celui-ci organisera les sélections de Ligue.

5. Déroulement de la compétition

Les sélections des tireurs seront organisées à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi, déroulement identique aux championnats de France Elite A.

2.14 - LES CRITERIUMS

Ces .2.14 - LES CRITERIUMS

Ces compétitions sont ouvertes dans leur catégorie d'âge aux tireurs(euses) juniors, aux tireurs(euses) seniors et vétérans (âge maximum 40 ans), classé(e)s dans la deuxième série, cherchant à obtenir leur Gant de Bronze.

Elles se déroulent exclusivement jusqu'au niveau de la ligue : sous réserve de l'accord des Présidents des Ligues concernées, les tireurs d'une ligue sont autorisés à s'inscrire dans une autre ligue plus fournie en athlètes sans distinction du club d'origine.

- Au niveau des départements/ligues, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule, selon le barème des points ci-dessus.

- Les rencontres, sous forme de combat 2^{ème} série, se déroulent en :

- 3 reprises de 2mn pour les juniors et les féminines.
- 4 reprises de 2mn pour les seniors masculins.

- Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur du Critérium (Département ou Ligue)" de sa catégorie d'âge et de poids.

Son adversaire celui de "Finaliste du Critérium (Département ou Ligue)".

2.15 - LES CHALLENGES

- **le challenge gants de couleur** : cette compétition s'adresse aux tireurs(euses) juniors, seniors et vétérans réuni(e)s, classé(e)s en 2^{ème} ou 3^{ème} série possédant le gant rouge, blanc ou jaune et ne possédant pas le gant d'argent technique et qui ne participent plus à des compétitions sous forme de combat 1^{ère} série.

- **le challenge technique** : cette compétition s'adresse aux tireurs(euses) juniors, seniors et vétérans réuni(e)s, classé(e)s en première, deuxième série ou troisième série possédant le gant jaune, bronze, GAT ou GAC .

Elles se déroulent exclusivement jusqu'au niveau de la ligue.

- Au niveau des départements/ligues, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés :

- soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort,
- soit à partir de rencontres par poule, selon le barème des points ci-dessus.

- Les rencontres éliminatoires se déroulent sous forme d'assaut en 3 reprises de 1 mn 30, les finales de 3 reprises de 2 mn.

- Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur du Challenge (Département/Ligue)" de sa catégorie d'âge et de poids. Son adversaire celui de "Finaliste du Challenge (Département/Ligue)".

2.15.1 - LES CHALLENGES PAR EQUIPES MIXTES

Ces compétitions s'adressent aux tireurs(euses) juniors, seniors, vétérans réuni(e)s, Gant Rouge minimum et n'étant pas inscrits, au cours de la même saison, à un championnat de France combat. Elle se déroule au niveau de la Ligue. Les rencontres se déroulent sous forme d'assaut de 1 reprise de 2 mn, par tireur.

Les équipes sont composées de 3 hommes, 2 femmes et un juge. Les clubs peuvent se regrouper pour former une équipe.

Les catégories de poids et gants spécifiques à ce challenge :

- Pour les tireurs : jusqu'à 65 kg : 10 oz ; de 65 à 75 kg 12 oz ; plus de 75 kg 14 oz
- Pour les tireuses : jusqu'à 60 kg 10 oz - plus de 60 kg 12 oz

Déroulement des rencontres / calcul des points : la rencontre qui oppose deux équipes comprend 5 assauts (de 1 reprise de 2 minutes). Pour chaque assaut réalisé, les points suivants sont attribués aux équipes :

Victoire effective : 3 points ; Défaite effective : 1 point ; Victoire par forfait : 2 points ; Défaite par forfait : 0 point

Abandon : 0 point ; disqualification : -1 point

Une équipe qui ne peut fournir un tireur(se) dans une catégorie est déclarée forfait pour l'assaut correspondant :

Forfait ou pas de tireur : 0 pt L'autre équipe marque : 2 pts

Les équipes qui fournissent un juge sont créditées d'une bonification : Equipe présentant un juge : 1 pt

En cas d'égalité :

- c'est l'équipe qui a le moins d'avertissements qui gagne.

- en dernier ressort, une reprise supplémentaire (par tirage au sort) sera effectuée. L'athlète qui remportera cette reprise donnera la victoire à son équipe.

Il sera décerné un trophée du meilleur style et de la meilleure féminine.

Modèle

feuille de pesée / inscriptions :

EQUIPE :
Nom / N°

	Nom Prénom	poids	N° licence
H 1 65 kg			
H 2 75 kg			
H 3 + 75 kg			
F 1 60 kg			
F 2 + 60 kg			
Juge/Arbitre			
Second			

Nom du Délégué Officiel :

EQUIPE		EQUIPE	
NOM / N°		NOM / N°	
H 1 65 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A	H 1 65 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A
H 2 75 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A	H 2 75 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A
H 3 + 75 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A	H 3 + 75 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A
F 1 60 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A	F 1 60 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A
F 2 + 60 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A	F 2 + 60 kg Nom Prénom	3 / 2 / 1 / A
Juge/Arbitre	oui / non	Juge/Arbitre	oui / non
TOTAL A = pt		TOTAL A = pt	
RESULTAT		RESULTAT	

A la fin de chaque reprise, le juge entoure le résultat et le A si il y a un avertissement prononcé.

A la fin des cinq assauts, les juges font le total des points et retranchent -1 par avertissement, le vainqueur étant l'équipe ayant obtenu le meilleur total.

En cas d'égalité :

- c'est l'équipe qui a le moins d'avertissements qui gagne.
 - en dernier ressort, une reprise supplémentaire (par tirage au sort) sera effectuée.
- L'athlète qui remportera cette reprise donnera la victoire à son équipe.

Il sera décerné un trophée du meilleur style et de la meilleure féminine.

2.16 - L'ATTRIBUTION DES TITRES

L'attribution d'un titre de champion de France (ou de vainqueur) nécessite au moins la participation à une rencontre effective au niveau national par le tireur (euse) concerné. Il en va de même pour les titres de champion (ou de vainqueur) du département ou de la ligue.

2.17 - REPECHAGE

Pour toutes les compétitions fédérales officielles organisées à partir de sélection décentralisées (niveau département, ligue), un repêchage (rencontre effective) est autorisé dans le cas où le tireur initialement sélectionné serait forfait. Le responsable des compétitions du niveau concerné sera habilité à l'organiser et à inscrire l'intéressé auprès du responsable du niveau de compétition supérieur, dans le respect absolu des dates de forclusion.

Le R.Z.J. organisera les sélections de sa zone et adressera les engagements des sélectionnés à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale, les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Champion(ne) de France Cadet(tes) de sa catégorie de poids.

Le deuxième : Vice-Champion(ne) de France Cadet(tes) de sa catégorie de poids.

Le troisième et/ou quatrième : Finaliste du Championnat de France Cadet(te)s de sa catégorie de poids.

5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie de poids :

organisation de sélections de Ligues (compétition de ligue).

- Un tireur sélectionné de ligue participe aux sélections de sa zone (compétition de zone).
- Un tireur sélectionné de zone participe aux compétitions de niveau national.

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

3.2- LE CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) minimes classés en troisième série. Elle se déroule jusqu'au niveau national et comporte des sélections de ligue et de zone.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Cadre Technique de la Ligue (C.T.L.).

Il organisera les sélections de sa ligue et adressera les engagements des sélectionnés au responsable zone (R.Z.J.) désigné par la C.N.J..

Le R.Z.J. organisera les sélections de sa zone et adressera les engagements des sélectionnés à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Champion(ne) de France Minimes de sa catégorie de poids.

Le deuxième : Vice-Champion(ne) de France Minimes de sa catégorie de poids.

Le troisième et/ou quatrième : Finaliste du Championnat de France Minimes de sa catégorie de poids.

5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie de poids : organisation de sélections de ligues (compétition de ligue).

- Un tireur sélectionné de ligue participe aux sélections de sa zone (compétition de zone).
- Un tireur sélectionné de zone participe aux compétitions de niveau national

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

3.3- LE TOURNOI NATIONAL DE L'AVENIR

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) benjamins(nes) classés en troisième série. Elle se déroule jusqu'au niveau de la zone et comporte des sélections de ligue.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions, au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Cadre Technique de la Ligue (C.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et adressera les engagements des sélectionnés au responsable zone (R.Z.J.) désigné par la C.N.J..

Le R.Z.J. organisera les sélections de sa zone et adressera les résultats à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Vainqueur du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids (médaille d'or).

Le deuxième : Médaille d'argent du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids.

Le troisième : Médaille de bronze du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids.

Le quatrième : Finaliste du Tournoi National de l'Avenir de sa catégorie de poids.

5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie d'âge et de poids :

organisation de sélections de ligues (compétition de ligue).

- Un tireur sélectionné de ligue participe de sa zone (compétition de zone).

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

3.4- LE TOURNOI DES MILLE GANTS

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) poussins(nes) classés à minima 4^{ème} série. Elle se déroule jusqu'au niveau de la ligue.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Cadre Technique de la Ligue (C.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et adressera les engagements des sélectionnés au responsable zone (R.Z.J.) désigné par la C.N.J..

ATTENTION pour tous les niveaux :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter les dates de forclusion.

4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Vainqueur du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids (médaille d'or).

Le deuxième : Médaille d'argent du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids.

Le troisième : Médaille de bronze du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids.

Le quatrième : Finaliste du Tournoi des Mille Gants de sa catégorie de poids.

5. Conditions de qualification :

Pour chaque catégorie d'âge et de poids : organisation de sélections de Ligues (compétition de ligue).

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

3.5- LE TROPHEE KANGOUROU

1. Conditions de participation :

Cette compétition est réservée aux tireurs(euses) pré-poussins(nes) classés en quatrième série. Elle se déroule au niveau de la ligue.

2. Forme de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30. Dans le cas où les tireurs(euses) devraient faire plus de deux assauts dans la même journée, les rencontres se dérouleront en 3 reprises de 1mn.

3. Sélection - inscription :

Les clubs feront parvenir leurs inscriptions au Responsable Ligue des Jeunes (R.L.J.) avec copie pour information au Responsable Ligue des Compétitions (R.L.C.) et au Cadre Technique de la Ligue (C.T.L.).

Il organisera les sélections de sa Ligue et adressera les résultats à la FFSbf&DA à l'attention du responsable compétition des jeunes de la C.N.J.

ATTENTION :

- seules les inscriptions réalisées à partir des formulaires fédéraux (grilles à codes informatiques) parfaitement remplis seront acceptées.
- les engagements devront, pour être recevables, respecter la date de forclusion.

4. Décision :

Selon les résultats de la poule finale les tireurs(euses) se verront attribuer le titre de :

Le premier : Vainqueur du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids (médaille d'or).

Le deuxième : Médaille d'argent du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids.

Le troisième : Médaille de bronze du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids.

Le quatrième : Finaliste du Trophée Kangourou de sa catégorie de poids.

Attention : voir règlements généraux des compétitions jeunes - 3.6

3.6- REGLEMENTS GENERAUX DES COMPETITIONS JEUNES

1. Conditions de participation

Ces compétitions sont ouvertes respectivement en fonction de leur catégorie d'âges à tous les garçons et filles, classés en quatrième ou troisième série qui s'opposent dans des compétitions séparées.

- Etre licencié(e) FFSbf&DA pour la deuxième année au minimum (à l'exclusion des Poussins et Pré-poussins pour lesquels la licence de la saison en cours autorisera leur engagement).
- Présentation de la licence informatique, si interruption de la pratique de la Savate boxe française pendant une année (ou plus), présentation de la (ou les) licence(s) antérieure(s) en règle.
- Posséder un passeport sportif et un passeport médical, ces deux documents parfaitement à jour.
- Présenter un équipement en parfait état et conforme à la réglementation.
- La catégorie de poids est celle enregistrée en sélection de Ligue : aucun changement n'est possible pendant l'ensemble de la compétition

2. Attribution des titres

Pour qu'un titre soit attribué, il faut au minimum la présence de deux tireurs ayant effectivement participé à des sélections de ligue ou de zone.

Cas des tireurs sans adversaire :

Les tireurs n'ayant pas d'adversaire au niveau ligue, zone ou national peuvent obtenir un titre de finaliste du plus haut niveau atteint s'ils ont effectué au moins une rencontre effective dans le niveau immédiatement précédent de la même compétition.

3. Déroulement de la compétition

Les phases éliminatoires comme les phases finales se dérouleront par poules de trois ou quatre tireurs (ses) sinon par une rencontre éliminatoire directe.

Modalités d'attribution des points en poules (éliminatoires et finales), pour chacune des rencontres :

Victoire..... 3 points
Défaite..... 1 point
Forfait.....-1 point
Disqualification -3 points

Les premiers de chaque poule seront sélectionnés pour les phases finales. En cas d'égalité de points, le vainqueur est dans l'ordre :

1^{er} : celui qui remporte l'assaut qui a opposé les 2 jeunes à égalité

2^{ème} : celui qui a reçu le moins d'avertissements sur la totalité des rencontres de la poule selon le décompte suivant :

- Avertissement -1 point
- Disqualification -3 points

Il conviendra de ne pas cumuler les points négatifs des avertissements et d'une disqualification au cours d'une même rencontre, par exemple une disqualification comptera -3 points qu'elle ait été prononcée d'emblée ou à l'issue de deux avertissements.

3^{ème} : le plus jeune selon la date de naissance. (année, mois, jour).

4. Second et soigneur

Pour toutes les compétitions Jeunes, le second et le soigneur de chaque tireur devront nécessairement être des jeunes, choisis par le responsable du club parmi les licencié(e)s du club ou parmi les jeunes participants à la compétition.

5. Attribution des récompenses : par enceinte :

- Coupe du meilleur assaut : deux récompenses (coupes ou trophées) récompensant chacun des tireurs du meilleur assaut.
- Coupe du meilleur styliste: deux récompenses (coupes ou trophées) récompensant respectivement le meilleur styliste fille et le meilleur styliste garçon.
- Pour toutes ces coupes, ce sont les délégués officiels d'enceintes, après consultation de leur équipe, qui en déterminent l'attribution à l'issue de toutes les rencontres.

Par compétition :

Coupe du Meilleur Club : pour le classement du meilleur club effectué sur l'ensemble des rencontres de la compétition : une récompense (coupe ou trophée) récompensant le meilleur club.

C'est le Délégué Sportif qui désigne le club récompensé en fonction des points acquis selon les modalités suivantes :

Mode d'attribution des points (chaque tireur rapporte à son club les points suivants) : pour chacune des poules de 2,3 ou 4 tireurs :

1^{er} de la poule :..... 10 pts
2^{ème} de la poule :..... 8 pts
3^{ème} de la poule :..... 6 pts
4^{ème} de la poule :..... 4 pts

5bis. Attribution du Trophée Denise AVEDIGUIAN

Le trophée Denise AVEDIGUIAN du Championnat de France Jeunes, récompense chaque année une région sur la base d'un classement par équipe de ligue. Un classement par ligue sera établi en comptabilisant les points rapportés par chaque tireur et jeune officiel, selon les critères suivants :

- champion/championne de France : 7 points
- vice-champion/vice-championne : 5 points
- finaliste n°3 : 3 points
- finaliste n°4 : 1 point
- jeunes officiels : 7 points

Ne sont comptabilisés que les tireurs classés au championnat de France Minimes et Cadets en cours.

La ligue qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera désignée : vainqueur du Trophée Denise AVEDIGUIAN.

En cas d'égalité de points, les critères discriminants suivants seront retenus dans l'ordre :

- 1- la présence d'un jeune officiel,
- 2- le nombre de Champions,
- 3- le nombre de Vice-champions,
- 4- le nombre de Finalistes N°3,
- 5- le nombre de Finalistes N°4.

Une ligue ne peut concourir pour le trophée qu'une seule fois par olympiade.

Le trophée sera remis en jeu, chaque année, lors des championnats de France des jeunes, la ligue conservera une réplique du trophée offerte par la fédération.

§ 4 - Les rencontres internationales

Le nombre et la nature des compétitions officielles sont déterminés par le Comité Directeur de la Fédération Internationale de Savate et diffusés au niveau des membres affiliés en début de chaque saison sportive (ou en fin de saison précédente).

Ces compétitions relèvent :

- Pour les rencontres officielles internationales : des règlements de la Fédération Internationale de Savate.
- Pour les rencontres officialisées internationales :

1°) cas des rencontres avec incidence sur le Classement International Savate (C.I.S.....) relevant des règlements de la Fédération Internationale de Savate.

2°) cas des rencontres sans incidence sur le Classement International Savate (C.I.S....) relevant des règlements de la F.F.S.b.f.&D.A.

TOURNOI DE LA MEDITERRANEE

Préambule

Dans le cadre du développement international et de l'animation sportive du secteur méditerranéen, la F.F.S.B.F.&D.A. a créé une compétition dite « Tournoi de la Méditerranée ». Cette compétition officielle sera intégrée définitivement dans les règlements des compétitions officielles à l'issue d'une période expérimentale.

Règlement du Tournoi de la Méditerranée

1. Dispositions générales :

Cette compétition est organisée chaque année soit directement par la F.F.S.B.F.&D.A. (secteur développement international), soit par convention par un organisateur distinct (club, Comité Départemental, Ligue, structure nationale étrangère (affiliée à la FISav),...)

Cette compétition est exclusivement ouverte aux tireurs Seniors issus des nations suivantes : Algérie, Bulgarie, Croatie, Espagne, France, Grèce, Iran, Italie, Liban, Maroc Portugal, Roumanie, Tunisie, Turquie.

Un ou plusieurs pays peuvent être invités (par la F.F.S.B.F.&D.A.) à participer à ce tournoi.

Les règlements techniques, sportifs, d'arbitrage, médicaux et de lutte contre le dopage de la F.F.S.B.F.&D.A. constituent les textes de références applicables à cette compétition.

Sur proposition de la FFSBF&DA ou de l'organisateur et en accord mutuel, il pourra être organisé un Tournoi de la Méditerranée Juniors selon des dispositions réglementaires identiques au Tournoi Seniors.

Dans le cas où la fédération (F.F.S.B.F.&D.A.) attribuerait par convention l'organisation de cette compétition à un organisateur (club, Comité Départemental, Ligue), cet organisateur aura la possibilité d'engager sous sa responsabilité et dans le respect des limites d'âge et de niveau définis ci-après un tireur (au maximum) par catégorie de poids.

Il appartient à la F.F.S.B.F.&D.A. (secteur développement international) d'arrêter chaque saison la date (période mai-juin) de la compétition ainsi que la date de forclusion des engagements. Les formulaires d'engagements seront adressés par la F.F.S.B.F.&D.A. aux organismes nationaux (ou correspondants officiels) des nations concernées.

Cette compétition se déroule à l'appréciation de la F.F.S.B.F.&D.A. sur une ou plusieurs journées consécutives selon le nombre d'engagés.

2. Conditions de participation :

Cette compétition est exclusivement ouverte aux tireurs Seniors.

Tout tireur doit être engagé par son organisme national (affilié à la FIS) avant la date de forclusion. Par cet engagement, cet organisme atteste qu'il a fait vérifier sous sa responsabilité l'aptitude médicale, ainsi que le niveau technique et sportif du (ou des) tireur(s) à cette forme de rencontre (combat : voir référence FISav règlements sportifs).

Seules les nations affiliées à la Fédération Internationale de Savate (et à jour de leur cotisation) peuvent engager une sélection nationale de tireurs. Les critères de sélections nationales sont laissés à l'appréciation de chacun des organismes nationaux des nations participantes. Les tireurs représentent les «structures» (clubs) auprès desquelles ils sont licenciés, sous la bannière de la nation qui les a engagés.

3. Intendance :

L'organisateur prendra à sa charge l'hébergement et la restauration des tireurs et soigneurs

- Hébergement : de la pesée à l'annonce des résultats
- Restauration : de la pesée à l'annonce des résultats

Les frais de déplacement (des tireurs et soigneurs) seront exclusivement à la charge des participants et/ou de leurs organismes nationaux.

Il appartient aux participants (tireurs, clubs ou organismes nationaux) d'organiser le transport des membres des délégations jusqu'au lieu de la compétition.

4. Formes de rencontres :

Les rencontres, disputées sous forme de «combat» (même notation, même bulletin), et par catégorie d'âge séparée, se déroulent en 3 reprises de 2 minutes.

Chaque tireur ne pourra participer au maximum qu'à deux rencontres durant la même journée et pas plus de quatre en deux jours.

5. Dispositions particulières à cette compétition

Les catégories de poids : Les tireurs seront opposés selon une répartition sur les 8 catégories de poids suivantes, distribuées en trois niveaux :

niveau A : moins de 56 Kg et 56 à 60 Kg

niveau B : 60 à 65 Kg, 65 à 70 Kg, et 70 à 75 Kg

niveau C : 75 à 80 kg, 80 à 85 kg, et plus de 85 kg

Le poids des gants :

Selon le niveau de leur catégorie de poids (voir ci-dessus) les tireurs devront porter :

niveau A : gants de 10 onces

niveau B : gants de 12 onces

niveau C : gants de 14 onces

Les protections :

Toutes les protections sont obligatoires : casque, protège-tibia, protège-dents, coquille ; elles doivent toutes être conformes à la réglementation fédérale (F.F.S.B.F.&D.A.).

Pesée et contrôle médical :

Les tireurs participants devront présenter lors de la pesée et du contrôle médical leur passeport sportif et médical :

- Pour les tireurs de la délégation française : passeports (sportif et médical) en vigueur à la F.F.S.B.F.&D.A.
- Pour les tireurs des délégations étrangères : passeport sportif et médical conforme aux dispositions réglementaires de la Fédération Internationale de Savate.

6. Sélection - inscription :

a) Les nations concernées feront parvenir (au siège de la F.F.S.B.F.&D.A.) leurs inscriptions, accompagnées d'un chèque de caution de 120 € par tireur à l'ordre de la F.F.S.B.F.&D.A. au Responsable du Secteur International de la F.F.S.B.F.&D.A.

b) Celui-ci adressera en retour à chaque nation retenue les convocations comportant tous renseignements nécessaires.

7. Déroulement de la compétition

Pour chacune des catégories de poids et en fonction du nombre de tireurs, il sera mis en place un système par élimination directe (1/8, 1/4, 1/2 et finales). Les rencontres seront formées par tirage au sort.

Néanmoins, le Délégué Officiel Fédéral pourra opter pour un dispositif d'élimination par poules (de trois tireurs maximum), selon le nombre de tireurs engagés dans les catégories de poids.

Dans ce cas, le barème suivant sera appliqué :

Victoire : 3 points

Défaite : 1 point

Forfait : -1 point

Abandon ou disqualification : 0 point

- En cas d'égalité en fin de poule, le vainqueur sera déterminé selon l'ordre du barème suivant :

1 - le vainqueur du combat qui les a opposés

2 - le tireur ayant obtenu le moins d'avertissements

3 - le tirage au sort

Dans le cas où dans une (ou plusieurs) catégorie de poids, il y aurait deux tireurs de la même nation engagés, ils seraient alors séparés sur le tableau lors du tirage au sort.

Dans le cas d'un forfait lors de la finale d'une catégorie de poids, il sera procédé au repêchage du tireur éliminé par le tireur forfait.

8. Décision :

Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre du «Vainqueur du Tournoi de la Méditerranée» de sa catégorie de poids.

Son adversaire celui de « finaliste du Tournoi de la Méditerranée» de sa catégorie de poids.

9. Litiges

Dans tous les cas non prévus par les présents règlements, ou en cas de litige, un comité d'appel constitué par le Délégué Officiel Fédéral et deux officiels (dont il aura la responsabilité du choix), statuera. Ses décisions seront sans appel.

**Ces règlements ont été approuvés par le Comité Directeur Fédéral.
(réunion du CD du 2 juin 2018)**

REDUCTION DE VOS FRAIS D'HEBERGEMENT

1. offre WELCOMSPORT

Pour les licenciés sportifs

L'offre WelcomSport est valable les vendredis, samedis, dimanches, jours fériés et veilles de jours fériés, à partir d'une personne sur présentation à l'arrivée à l'hôtel, de documents justificatifs : licence sportive en cours de validité et attestation de compétition, stage, réunion... et dans la limite des chambres disponibles allouées aux sportifs au moment de la réservation, hors périodes de salons ou manifestations particulières (en cas d'indisponibilité de chambres allouées aux sportifs, les réservations sont effectuées sur la base du prix public) et auprès des hôtels participants.

Applicable aux accompagnateurs (dirigeants, médecins...) dans le cadre d'une réservation globale.

Non cumulable avec d'autres promotions.

Pour les clubs :

•Principe :

L'inscription du club ou de l'association sportive à l'offre WelcomSport permet de bénéficier d'un reversement annuel (*) égal à 7% du montant total des dépenses d'hébergement (**) effectuées par les adhérents du club dans les hôtels Campanile, Kyriad et Kyriad Prestige.

•Adhésion de l'offre :

L'adhésion prend effet à compter de la réception par le club ou l'association sportive de son n° WelcomSport adressé par voie postale par Louvre Hôtels.

•Fonctionnement de l'offre :

Lors de la réservation d'une chambre, le club ou l'adhérent du club doit expressément indiquer son n° WelcomSport.

Ce n'est qu'à cette condition que les dépenses d'hébergement (**) pourront être comptabilisées pour le reversement annuel (*). Aucune demande rétroactive ne pourra être prise en compte. Le club ou l'association sportive communiquera le n° WelcomSport à ses adhérents pour bénéficier de l'offre.

() Le reversement au club sera adressé par voie postale sous forme d'un chèque émis par Louvre Hôtel à l'ordre du club ou de l'association sportive dans un délai de 6 semaines à compter de la fin de la saison sportive écoulée (du 1^{er} septembre au 31 août).*

*(**) offre valable sur le tarif chambre uniquement*

2. offre IbiSport

Choisissez l'offre Vitabis des hôtels Ibis et mettez toutes les chances de votre côté.

Vous vous déplacez le week-end pour des compétitions, dans le cadre d'une fédération ou d'un club, le tarif IbiSport s'applique dans plus de 500 hôtels Ibis en France et en Europe pour les sportifs mais également pour les entraîneurs, médecins, dirigeants, journalistes et arbitres sur présentation d'une licence et d'une convocation à un événement sportif.

Nos hôtels disposent d'un nombre limité de chambres IbiSport, il est recommandé de réserver à l'avance.

Championnat de France Cadets(ettes) et Minimes (g/f) Tournoi National de l'Avenir (Benjamins(ines)) **DECOUPAGE DES ZONES**

Pour la saison 2018/2019, les sélections Zones doivent avoir lieu

le 30 ou 31 mars 2019

ZONE 1

La Responsable : BUSSON Séverine 06 08 30 09 10 severine.busson@laposte.net

IDF Comités Départementaux IDF

(75, 77,78, 91, 92, 93, 94, 95).

ZONE 2 (+DOM)

Le Responsable : GASSER Daniel 06 25 31 30 01 gasserda@yahoo.fr

Liges Bourgogne - Franche-Comté - Grand-Est - Hauts de France, DOM

Lieu et date de la zone 2019 : BELLEVILLE SUR MEUSE (54) le 1^{er} Juin 2019

ZONE 3

Le Responsable : DESSAUD Rémi 06 73 86 86 95 rdessaud@free.fr

Liges Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Paca

Lieu et date de la zone 2019 : ORAISON (04) le 30 mars 2019

ZONE 4

Le Responsable : BAGHEZZI Kafia 06 15 50 05 39 kafia.baghezzi@gmail.com

Liges Nouvelle Aquitaine, Occitanie

Lieu et date de la zone 2019 : PORT LA NOUVELLE (11) le 30 mars 2019

ZONE 5

La Responsable : MILLET Alexia 06 50 48 39 20 liguecentre.rlc@gmail.com

Liges Bretagne, Normandie, Pays de Loire, Centre Val de Loire

Lieu et date de la zone 2019 : SAINT JEAN DE BRAYE (45) le 31 mars 2019

LES DOM intègrent pour la saison 2018-2019 la ZONE 2

Cette zone fait ses sélections une semaine avant les championnats de France.

Le Responsable : sera communiqué ultérieurement :

Liges Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion



Le Responsable National des Compétitions
Yvon NUGEL
03 88 91 84 51
yvon.nugel@free.fr

Le secrétariat des compétitions
Vincent SAINT-CHARLES
01 53 24 60 60
competition@ffsavate.com



**Les Cadres
référants de la
direction technique
nationale**



Fathi MIRA
07 81 42 23 49
fathi.mira@ffsavate.com

Jafaare KANFOUAH
06 41 98 01 77
jaafare.kanfouah@ffsavate.com

VOS CONTACTS - RESPONSABLES DE LIGUES

Ligue Hauts de France	Lionel GIROD-ROUX	06 61 87 40 89 lionel.girodroux@hotmail.fr
Ligue Est	Marc SCHAEFFER	06 83 46 73 27 marcschaeffer@wanadoo.fr
Ligue Bourgogne, Franche Comté	Yves VINCENT	06 98 33 99 96 lesavateur@voila.fr
Ligue IDF	Antonio POCAS	06 60 80 76 68 antonio.pocas@hotmail.fr
Ligue Normandie	Serge OTTMANN	06 13 94 76 24 ducat.60@live.fr
Ligue Bretagne	Roland BERROU	06 77 42 63 95 roland.berrou@outlook.fr
Ligue Pays de Loire	Laure IACONO	06 88 90 90 72 dounette05@yahoo.fr
Ligue Auvergne-Rhône Alpes	Franck MENEROUD	06 62 05 20 80 franck.meneroud@gmail.com
Ligue Paca	Frédéric MULLER	06 12 18 22 38 fmullermaristes13@gmail.com
Ligue Corse		
Ligue Centre - Val de Loire	Alexia MILLET	06 50 48 39 20 smocboxes@gmail.com
Ligue Nouvelle Aquitaine	Richard LE FRIEC	06 11 89 12 49 lefriec.richard@sfr.fr
Ligue Occitanie	Antonio MASTROPASQUA	06 19 48 12 19 mastropasqua.antonio@neuf.fr
Ligue Réunion	Lionel LAURENT	06 92 44 71 25 lionel.r.laurent@gmail.com
Ligue Martinique	Didier RIVRAIN	06 96 50 61 48 rivrain@hotmail.fr
Ligue Guadeloupe	Philippe SAINT-PIERRE	06 90 54 69 00 stpierrephil@yahoo.fr

attestation à remplir par l'athlète

(à joindre à toutes fiches d'inscription
sauf compétitions jeunes)

Je soussigné (e) déclare m'engager au (nom de la compétition) :

.....
dans la catégorie de poids : sous les couleurs du club (précisez nom et n° d'affiliation)

Je certifie être détenteur, au moment de l'inscription, du grade (*) :

- gant de bronze
- gant d'argent technique 1°
- gant jaune
- gant rouge

(*) cochez le grade correspondant

De plus, j'atteste par la présente, être à jour :

- de ma licence 2018/2019

- des examens médicaux requis à la pratique de la compétition à laquelle je suis inscrit(e) (cf. règlements médicaux) valables pour la saison 2018/2019 au plus tard à la date de forclusion,

et m'engage à ne pas utiliser de substances ou produits figurants sur la liste des substances dopantes publiées par le Ministère des Sports et consultable sur le site internet : <http://www.sports.gouv.fr>

autorisation parentale (ou tuteur légal) pour tireurs mineurs à la date d'inscription, en combat,

Je soussigné (e),..... autorise

..... à participer à
des compétitions sous forme de 2^{ème} série pour la saison 2018/2019

Fait le : à

Signature obligatoire



Demande d'autorisation de participation à une rencontre pugilistique autre que la SAVATE boxe française

INDIQUER TOUTES LES INFORMATIONS

**à adresser deux semaines avant la date de la rencontre,
à la FFSbf et DA, à l'intention du DTN et du responsable de la CNC.**

Athlète

Nom :

Prénom :

Club :

N° de Licence :

Fédération Sportive délégataire organisatrice de la rencontre (en toutes lettres)

Date et lieu de la rencontre :

Style de rencontre : (gala ou tournoi) :

Catégorie de poids :

N° de licence dans cette discipline :

Entraîneur

Nom :

Prénom :

N° de Licence :

Avis du Club :

Adversaire prévu

Nom :

Prénom :

Palmarès :

Si tournoi, noms des adversaires :

Date de la prochaine rencontre en Savate :

Avis de l'entraîneur du pôle :

Signature :

Organisateur

Nom :

Prénom :

Tél :